



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Les Assises de l'eau et de l'assainissement en Outre-mer

Retour sur le séminaire national  
Martinique - Du 26 au 28 novembre 2024







## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>4</b>
<b>Mot des directeurs généraux .....</b>	<b>5</b>
Olivier Jacob, directeur général des Outre-mer .....	5
Célia de Lavergne, directrice de l'eau et de la biodiversité.....	6
<b>Synthèse des Assises de l'eau et de l'assainissement .....</b>	<b>8</b>
<b>Programme des assises .....</b>	<b>9</b>
<b>Les tables rondes.....</b>	<b>12</b>
Table ronde n° 1 : Quels sont les facteurs clés pour une bonne gouvernance ? .....	12
Table ronde n° 2 : Comment développer une ingénierie ultramarine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ?.....	13
Table ronde n° 3 : Quels leviers face aux changements climatiques pour une gestion durable et résiliente de l'eau et de l'assainissement ?.....	14
<b>Les Ateliers .....</b>	<b>17</b>
Atelier 1 : Eau potable, la problématique des rendements. ....	17
Atelier 2 : Le partage de l'eau entre les différents usages. ....	20
Atelier 3 : Solutions fondées sur la nature (SFN) : solution alternative et robuste sur le volet Assainissement non collectif (ANC). .....	21
Atelier 4 : La résilience des services publics d'eau et d'assainissement face au changement climatique. ....	23
Atelier 5 : La formation professionnelle et le recrutement dans les métiers de l'eau. ....	27
Atelier 6 : Le développement d'une politique sociale de l'eau en Outre-mer.....	29
Atelier 7 : Comment davantage associer la société civile à la gestion de l'eau ?.....	34
Atelier 8 : Améliorer la qualité sanitaire de l'eau en OM.....	36
<b>Le Forum des partenaires .....</b>	<b>46</b>
<b>Le retour des territoires .....</b>	<b>48</b>
La Guadeloupe.....	48
Saint-Martin .....	49
La Martinique .....	50
La Guyane .....	51
La Réunion .....	52
Mayotte .....	53
<b>Clôture.....</b>	<b>54</b>
<b>Annexe : Photos des visites .....</b>	<b>58</b>



## Introduction

Dans le cadre du plan eau DOM, du mardi 26 novembre au jeudi 28 novembre 2024, en Martinique, à l'espace Madiana, les équipes interministérielles du plan eau DOM ont organisé les assises de l'eau et de l'assainissement.

Ces assises avaient pour objectif d'aborder les défis spécifiques rencontrés dans les territoires ultramarins en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement. Cet événement a été l'occasion de mobiliser la gouvernance, d'identifier des leviers d'action et de partager les bonnes pratiques pour améliorer la qualité des politiques de gestion de l'eau. Des ateliers thématiques ont été organisés pour permettre des échanges approfondis sur les enjeux prioritaires de ces territoires.

Le contexte du changement climatique et ses impacts sur la qualité du service rendu aux usagers qui concerne fortement les territoires ultramarins a été pleinement abordé lors de ces assises.



## Remerciements

Avant tout, un grand merci à l'ensemble de l'équipe projet sans qui, ces assises n'auraient pu avoir lieu. L'équipe projet était constitué de la DGOM, de la DEB, de la DGS, de l'INRAE, de l'Office de l'eau de la Martinique, de la Collectivité Territoriale de la Martinique, de la Préfecture de Martinique, de l'OFB, de l'AFD, de la Banque des Territoires, et de l'équipe projet du plan eau DOM.

Un grand merci également aux EPCI de la Martinique pour leur accueil, aux EPCI et collectivités des autres territoires d'outremer pour leur participation, aux offices de l'eau pour leur mobilisation.

Un grand merci aux réseaux des experts, notamment le BRGM, le CEREMA, l'INRAE, Météo France, aux universitaires, et réseaux associatifs pour le contenu des éclairages apporté.



Enfin, un profond remerciement aux contributeurs financiers qui ont permis la réalisation de ces assises pour la première dans un territoire d'outremer : DGOM, DEB, Office de l'eau, INRAE, AFD, Banque des Territoires, OFB.

## Mot des directeurs généraux

### Olivier Jacob, directeur général des Outre-mer



Avant toute chose, je voudrais excuser le ministre des Outremer M. Buffet, qui aurait aimé être avec vous aujourd'hui.

En tant que directeur général des outremers, je suis ravi et honoré d'être avec vous aujourd'hui dans le cadre des assises de l'eau et de l'assainissement des outre-mer.

Je suis également ravi que ces assises puissent avoir lieu en Martinique, dans un territoire signataire du plan eau DOM.

Les assises de l'eau et de l'assainissement sont organisées dans le cadre du Plan Eau DOM lancé en 2016 (PEDOM) qui a pour objectif l'amélioration des services publics d'eau et d'assainissement dans les 5 DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), et à Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon depuis cette année.

Elles sont l'occasion de faire un point d'étape sur le plan Eau DOM, mais également de mobiliser la gouvernance, d'identifier des leviers d'action et de partager les bonnes pratiques pour améliorer la qualité des politiques de gestion de l'eau.

Des ateliers thématiques seront organisés pour permettre des échanges approfondis sur les enjeux prioritaires de ces territoires.

La crise de l'eau à Mayotte, en Martinique l'année dernière, en Guyane actuellement illustrent plus que jamais la fragilité des territoires ultramarins face aux impacts du changement climatique.

La question de l'eau doit prendre en compte cette nouvelle donne, qui s'ajoute aux difficultés que nous connaissons tous : besoin de renforcer la gouvernance, améliorer les capacités d'ingénierie, structuration financière des services, ....

Comme vous le savez, à travers le plan eau DOM, la DGOM et l'ensemble des préfets sont aux côtés des collectivités compétentes pour relever ces défis, à travers des financements dans le cadre des CCT qui viennent d'être signés, à travers le FOM (fonds outremer) qui permet de financer des dispositifs de formation avec nos partenaires.

Les contrats COROM que nous portons ont également permis d'aider au fonctionnement les collectivités les plus fragiles (Mayotte et la Guadeloupe)



Enfin, je suis particulièrement fier du déploiement d'Expertise France d'abord en Guadeloupe, mais qui pourrait être une force de frappe non négligeable pour les autres territoires. L'expertise est essentielle pour nos territoires.

Avec la DEB, nous avons signé également une convention avec l'ENGEES pour renforcer les partenariats entre universités ultramarines et l'ENGEES, grande école de l'eau. La formation locale est la clé du maintien de la compétence.

Comme vous le savez, en 2023, nous avons organisé le comité interministériel des outremer dit CIOM qui a permis dans le cadre d'un dialogue avec les élus, de remonter des besoins d'évolutions ou de priorisations de politique publique.

La question de l'eau a été fortement plébiscitée à travers la mesure 67.

C'est dans ce cadre que la nouvelle instruction ministérielle du plan eau DOM a été signée le 12 juillet dernier. Cette instruction renforce le plan eau DOM et intègre des nouvelles obligations : sanitaire et sociale avec les directives eau potable, ou d'obligations de résultats au regard des moyens mobilisés. Elle intègre également des mesures conseillées par le CESE dans son dernier rapport comme une tarification sociale ou l'association des usagers.

Enfin, pour clore mes propos, nous sommes convaincus à la DGOM que les outremer sont des viviers d'innovation, et source d'expériences à partager avec l'hexagone. La crise de Mayotte en est un exemple.

Ces assises s'inscrivent dans cette démarche. Nous devons profiter de ces assises pour faire preuve de réflexions collectives, d'idées nouvelles, de sources d'inspirations pour tous les territoires.

Je garde une pensée très forte pour les PTOM (Nouvelle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna,) qui concentrent également des problèmes liés à l'eau, et qu'il convient d'associer.

### **Célia de Lavergne, directrice de l'eau et de la biodiversité**



Je suis ravie et honorée d'être avec vous aujourd'hui dans le cadre des assises de l'eau et de l'assainissement des outre-mer.

En tant que directrice de l'eau et de la biodiversité, je suis très honorée de porter les politiques publiques liées à la préservation et à la restauration de la nature, de nos milieux, de nos ressources, du vivant. Les territoires d'outre-mer ont une résonance toute particulière pour moi.

Cela, je l'ai affirmé à plusieurs reprises, en interne, auprès de mes équipes, mais également auprès de nos partenaires en hexagone et sur les territoires ultramarins.



Ces assises vont être une formidable opportunité,

- D'aborder les défis spécifiques rencontrés dans les territoires ultramarins en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement ;
- D'identifier avec des acteurs multiples des leviers d'action à partager avec les collectivités et les ministères ;
- De partager et valoriser les bonnes pratiques mise en œuvre pour améliorer la qualité des politiques de gestion de l'eau.

Je suis également ravie que les travaux durant ces trois jours, soient placés sous l'angle et le contexte du changement climatique. Et je puis vous assurer que la direction que je représente se transforme, évolue pour mieux accompagner les territoires face au défi du changement climatique.

Comme vous le savez, le président de la République le 30 mars 2023 a présenté le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau avec 53 mesures phares. Certaines mesures sont spécifiques aux territoires d'outre-mer et viennent renforcer le plan eau DOM, lancé en 2016, et actualisé le 12 juillet dernier à travers la nouvelle circulaire du plan eau DOM.

Najib MAHFOUDHI, coordonnateur interministériel du plan eau DOM, placé à mes côtés, pilote cette politique que je suis avec beaucoup d'attention.

Pour accompagner les territoires, en investissement, 35 M€ de financements supplémentaires par an issus de la solidarité interbassins ont été actés dès 2025, et seront portés par l'OFB.

Ma direction accompagne également le renforcement en ingénierie des collectivités les plus fragiles. Le programme financier de la DEB concourt au financement de postes dans les collectivités.

La formation locale dans les domaines de l'eau et de la biodiversité est essentielle. Avec Olivier Jacob, le directeur général des outremer et Jean-Marc Willer directeur de l'ENGEES, je viens de signer une convention pour accompagner la formation universitaire dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Et c'est une avancée majeure pour les territoires.

L'eau est indispensable à l'homme, à nos écosystèmes, à notre économie, mais est de plus en plus en tension, particulièrement en outre-mer. Le récent épisode de crise à Mayotte en est la parfaite illustration. Ma direction a été et restera pleinement mobilisée pour sortir définitivement Mayotte de la crise de l'eau.

D'autres territoires, comme la Martinique ou Saint-Martin, la Guyane en ce moment, vivent avec des ressources contraintes de façon chronique ou épisodique. C'est pourquoi, nous devons collectivement nous inscrire dans des trajectoires de sobriété en mobilisant tous les acteurs et les usagers de l'eau. Nous



devrons également élargir la disponibilité de la ressource et répondre aux crises que connaissent fort bien les outre-mer.

Des leviers réglementaires relatifs aux eaux dites non conventionnelles ont récemment été adoptés. Ils permettront de davantage optimiser l'usage de l'eau, véritable opportunité en outre-mer, j'en suis convaincue. Enfin, nous aurons une attention toute particulière à la qualité de l'eau, tant celle pour les usages domestiques que celle rejetée dans des milieux naturels fragiles.

Les DROM sont pleinement concernés par les directives européennes et notamment la DERU. La mise en conformité de nos stations de traitement des eaux usées doit constituer une priorité, encore plus aujourd'hui dans un contexte de contentieux avec l'Europe.

Enfin, le rôle des Offices de l'eau, que j'ai rencontrés récemment, est crucial, et mes équipes travaillent à la fois à l'accompagnement de la réforme des redevances qui les concernent, mais également au renforcement réglementaire de leur mission et de leur statut.

**Nous devons collectivement relever ces défis. Les territoires d'outre-mer sont des véritables atouts au niveau national et peuvent constituer des exemples de réussite tant dans la préservation de la ressource en eau que dans la protection de leur biodiversité remarquable, dans un contexte profond de changement climatique.**

## Synthèse des Assises de l'eau et de l'assainissement

Les assises de l'eau et de l'assainissement en Martinique ont permis à presque 150 acteurs de l'eau et de l'assainissement des 7 territoires du PEDOM de se retrouver pendant 3 jours. Ces 3 jours ont eu des déroulés différents :

- Le 26 novembre a été dédié aux discours introductifs et à 3 tables rondes portant sur la gouvernance, l'expertise locale et le changement climatique ;
- Le 27 novembre a été dédié à 8 ateliers thématiques permettant aux participants pour chaque sujet traité de partager les constats et d'élaborer les voies d'amélioration possibles et désirables, mais aussi à un forum des partenaires permettant aux collectivités d'échanger avec les acteurs institutionnels du PEDOM et enfin de conclure les assises par le retour d'expériences réussies des territoires et des discours conclusifs ;
- Le 28 novembre a été dédié aux visites de terrain, afin de partager le travail réalisé par les EPCI de Martinique dans le cadre du PEDOM.

Les assises ont été par ailleurs volontairement associées à la conférence IWA organisée par l'INRAE qui se déroulait au même moment et sur le même lieu afin de mutualiser l'investissement mais aussi pour partager et échanger sur des thématiques complémentaires que sont le petit cycle de l'eau et les solutions fondées sur la nature pour les traitements et la gestion des petit et grand cycles de l'eau.



## Programme des assises

### Mardi 26 novembre – Plénière et tables rondes

**9h00-10h00 : Accueil café**

**10h00-12h00 : Plénière d'ouverture (sous réserve de la disponibilité des intervenants)**

- Marie Garon, adjointe au maire de Schoelcher
- Justin Pamphile, président de l'association des maires
- Arnaud René-Corail, vice-président de la CAESM
- Luc Louison Clementé, président de la CACEM et maire de Schoelcher, ou son représentant
- Lucien Saliber, président du conseil d'administration de l'Office de l'eau
- Fernand Odontat, vice-président de la collectivité de la Martinique
- Célia de Lavergne, directrice de l'eau et de la biodiversité
- Olivier Jacob, directeur général des Outre-mer

**12h00-14h00 : Déjeuner**

**14h00-18h30 : Trois tables rondes**

**1<sup>ère</sup> table ronde (14h00) : Quels sont les facteurs clés pour une bonne gouvernance ?**

Intervenants : Jean-Claude Maës (CCMG), Arnaud René-Corail (CAESM), Amandine Ramaye (Région Réunion), Gilles Hubert (CEB Réunion), Marcus Agbekodo (DGS SMGEAG), Olivier Jacob (DGOM)

**2<sup>e</sup> table ronde (15h30) : Comment développer une ingénierie ultramarine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ?**

Intervenants : Marc Mongis (DGA CTM), Michéla Adin (ODE Martinique), Célia de Lavergne (DEB), Marc Dubernet (AFD), Hélène Foucher (IGEDD), Bernard Sellier (CCOG)

**3<sup>e</sup> table ronde (17h00) : Quels leviers face aux changements climatiques pour une gestion durable et résiliente de l'eau et de l'assainissement ?**

Intervenants : Emile Gonier (Odyssi), David Dinal (CTM), Benoit Vittecoq (BRGM Martinique), Yannis Césarin (CEREMA Antilles), Roland Picot (Banque des Territoires), Céline Debrieu-Levrat (IGEDD), Théo Gal (Sous-préfet de la Guadeloupe)

**A partir de 19h00 : Cocktail dinatoire**

### Mercredi 27 novembre – Ateliers

**8h30-9h00 : Accueil café**

**9h00-10h30 : Quatre ateliers en simultané**

Atelier 1 : Eau potable, la problématique des rendements

Intervenants : Ahmed Houssein Youssouf (CACL), Marcus Agbekodo (SMGEAG), Steeve Guy (LEMA Mayotte), Faïcal Badat (ODE Réunion), Hélène Foucher (IGEDD), Marc-Michel Déau (Cap Nord)

Atelier 2 : Le partage de l'eau entre les différents usages

Intervenants : Loïc Mangeot (ODE Martinique), Jean-Daniel Martineau (Chambre d'Agriculture de la Martinique), Ramata Touré (CINOR), Édith Guiochon (Coalition Eau), Aude Sturma (Universitaire), Justine Angot (Espinelle), Yvon Pacquiot (Odyssi)



## Atelier 3 : Solutions fondées sur la nature (SFN) : solution alternative et robuste sur le volet Assainissement non collectif (ANC)

Intervenants : Fabrice Brochard (ODE Guyane), Alexandre Decout (ATANC), Fabien Barthelat (OFB), Pascal Molle (INRAE), Abdel Lakel (CSTB), Sylvie Boudré (ODE Martinique)

## Atelier 4 : La résilience des services publics d'eau et d'assainissement face au changement climatique

Intervenants : Marie-Jeanne Letord (CAESM), Yannis Césarin (CEREMA), Benoit Vittecoq (BRGM), Philippe Palany (Météo France), Kahina Meziani (SGDE), Philippe Aurore (ODE Guadeloupe), Pierre-Emmanuel VOS (DEAL Martinique)

**11h00-12h00** : Le forum des partenaires (AFD, Banque des Territoires, OFB, Office de l'eau, ARS)

**12h00-14h00** : Déjeuner

**14h00-15h30** : Quatre ateliers en simultané

### Atelier 5 : La formation professionnelle et le recrutement dans les métiers de l'eau

Intervenants : Sylvie Boudré (ODE Martinique), Christine Belanger (CCOG), Héloïse Baral (ODE Guyane), Dominique Morau (Université de la Réunion), Guylène Aurore (Université des Antilles), Kahina Meziani (SGDE)

### Atelier 6 : Développement d'une politique sociale de l'eau en Outre-mer

Intervenants : Amandine Ramaye (Région Réunion), Ahmed Houssein Youssouf (CACL), Faïçal Badat (ODE Réunion), Gaëlle Hiélard (ODE Martinique), Alexandre Decout (ATANC), Prescillia Rascar-Moutoussamy (DG SMHLM)

**Atelier 7 : Comment davantage associer la société civile à la gestion de l'eau ?**

Intervenants : Théo Gal (Sous-Préfet de Guadeloupe), Edith Guiochon (Coalition Eau), Aude Sturma (Universitaire), Stéphane Baudry (Calia Conseil)

**Atelier 8 : Améliorer la qualité sanitaire de l'eau en OM**

Intervenants : Cécile Chabaneix (CTM), Magali Julien (ARS Martinique), Sahondra Ramanantsoa (ATS Saint-Pierre et Miquelon), Adrien Ortelli (ARS Guyane), Julie Pilosu (ODE Guyane), Cédric Vincent (ODE Guadeloupe)

**16h00-17h00** : Séquence retours d'expériences positives des territoires à partager (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin)

**17h00-18h00** : Plénière de fin et conclusion avec les officiels (présence ministre à confirmer)

- Serge Letchimy, président du conseil exécutif de la collectivité de la Martinique, ou son représentant
- Préfet de la Martinique

**A partir de 19h30** : Soirée de gala commune avec les séminaristes IWA

## Jeudi 28 novembre – Visites de terrain

**7h45-8h00** : Accueil café

GROUPE 1

**8h30** : CACEM - Visite du forage et de la station de pompage de Fond Lahaye sur la commune de Schoelcher

**10h30** : CAP NORD - Visite de la station d'épuration de Pontaléry sur la commune du Robert

**12h15-14h00** : Déjeuner à la ferme An Griyav'la

**14h30** : CAESM - Visite du réservoir de Morne Pitault 2 sur la commune de Ducos



**15h30 :** Intervention au siège de la CAESM à Rivière-Salée sur le thème des outils au service de la performance du réseau d'eau potable

**16h30 :** Visite de la station d'épuration en filtres plantés de Maupéou au siège de la CAESM sur la commune de Rivière-Salée

---

GROUPE 2

**8h45 :** CAESM - Visite du réservoir de Morne Pitault 2 sur la commune de Ducos

**9h45 :** Intervention au siège de la CAESM à Rivière-Salée sur le thème des outils au service de la performance du réseau d'eau potable

**10h45 :** Visite de la station d'épuration en filtres plantés de Maupéou au siège de la CAESM sur la commune de Rivière-Salée

**12h15-14h00 :** Repas à la ferme An Griyav'la

**14h15 :** CAP NORD - Visite de la station d'épuration de Pontaléry sur la commune du Robert

**16h45 :** CACEM - Visite du forage et de la station de pompage de Fond Lahaye sur la commune de Schœlcher



## Les tables rondes

- **Table ronde 1 :** Quels sont les facteurs clés pour une bonne gouvernance ?
- **Table ronde 2 :** Comment développer une ingénierie ultramarine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ?
- **Table ronde 3 :** Quels leviers face aux changements climatiques pour une gestion durable et résiliente de l'eau et de l'assainissement ?

### Table ronde n° 1 : Quels sont les facteurs clés pour une bonne gouvernance ?



- Les difficultés liées à la gouvernance d'un service public d'eau et d'assainissement
- Comment construire une gouvernance efficace ?
- Les atouts d'une gouvernance partagée de l'eau ?
- Vers une approche territoriale de la gouvernance de l'eau ?
- Comment développer une vision du territoire ?

**Intervenants :** Marie-Jeanne Letord (CAESM), Amandine Ramay (Région Réunion), Gilles Hubert (CEB Réunion), Marcus Agbekodo (DGS SMGEAG), Olivier Jacob (DGOM)

### Conclusions :

- Une gouvernance efficace nécessite une forte implication des élus. Les comités syndicaux sont essentiels pour la bonne gestion de l'entité organisatrice.
- Importance de créer une relation de confiance et un binôme solide entre la présidence et la direction.
- Importance de rendre compte régulièrement aux usagers et de faire preuve de grande transparence dans la gestion de l'eau. Les élus ont également le rôle fondamental de communiquer auprès des usagers, et des associations de consommateurs.
- Chacun a un rôle à jouer et il est vital de ne pas interférer dans les missions respectives : les élus prennent des décisions stratégiques, la direction exécutive applique les décisions. Les arbitrages sont fondamentaux.



- Les élus ne sont pas censés maîtriser les questions techniques liées à l'eau, de ce fait, le rôle des techniciens est d'éclairer le champ des possibles par des « reportings » réguliers. Des formations peuvent également être mises en œuvre pour monter en compréhension les élus (classe d'eau par exemple).

### **Table ronde n° 2 : Comment développer une ingénierie ultramarine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ?**



**Intervenants :** Marc MONGIS (CTM), Michéla ADIN (ODE Martinique), Célia de Lavergne (DEB), Marc Dubernet (AFD), Hélène Foucher (IGEDD)

#### **Points soulevés :**

- Le constat partagé est que les besoins d'investissement estimés à 2 Milliards d'euros peinent à être mis en œuvre du fait du manque d'ingénierie dans les territoires pour élaborer les projets et les réaliser.
- L'ODE Martinique a dépensé 100 k€ pour les formations (petit cycle de l'eau), cependant certaines filières ne sont pas valorisées et n'attirent pas les étudiants
- DEB : chaque territoire exprime un besoin particulier de formation. Dans le cadre du PEDOM, il y a eu la mise en place l'année dernière d'un partenariat avec l'ENGEES pour former les jeunes ingénieurs. Mais au-delà du volet technique, il y a une vraie ingénierie financière à mettre en place (marchés publics et gestion des subventions) et une ingénierie sociale pour l'acceptation de la facturation.
- CTM : plusieurs lycées forment sur les métiers de l'eau / pour la filière BTP un partenariat sera mis en place avec l'Université de Lyon pour monter une vraie ingénierie / Maison de retour de la Famille mise en place pour permettre un retour sur le territoire dans de bonnes conditions. Effectivement, il est nécessaire d'avoir un renforcement technique et juridique et une bonne gestion des fonds européens pour progresser vers une autorité unique de l'eau et faire une gestion intégrale des projets / Mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement à 3 niveaux (court, moyen et long terme).



- L'ODE Martinique : peu de places sont laissées pour l'accueil de stagiaires et d'apprentis / Les échanges entre les structures ne sont pas suffisamment fluides.
- L'AFD : retex pour l'assistance technique du PEDOM = importance de mutualiser les expériences et les savoirs.
- IGEDD : Mise en place d'une Assistance Technique (AT) en Guadeloupe depuis janvier 2023 en charge de la gestion des compteurs, de la télérelève pour une gestion globale des fuites → clé de réussite ; préparer cette AT, bonne pédagogie à faire, cibler le travail coopératif avec une posture adéquate.
- DEB : il faut absolument que la demande émane des collectivités locales pour structurer une GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences)

### Conclusions :

- CTM (DGA) : continuer le renforcement des MOA ; réussir une MOE et accentuer le partage d'informations pour répertorier les bonnes pratiques et suggestions et à terme capitaliser cette expertise et faire revenir les locaux.
- ODE Martinique : clé d'entrée d'accompagnement avec le volet de la formation tout au long de la vie professionnelle + Parcours pro initiaux + Volet appui technique et financier (CCTP, appui d'un projet) + Volet de l'innovation pour impulser d'autres sujets et d'autres thématiques pour outiller l'ingénierie + Partage à plus haut niveau de manière grouper pour apporter des solutions d'ensemble.
- DEB : le sujet n'est pas financier, contact avec la population à renforcer car vision d'un service public d'eau dégradé.
- AFD : Asymétrie de résultats sur les territoires / Responsabilités des compétences pour mieux mobiliser l'AT qui permettrait d'identifier les besoins réels, d'avoir un seul interlocuteur, de former les agents en place en mettant en place une adaptation pour les communes isolées.
- IGEDD : Il faut rendre les postes attractifs.

### Table ronde n° 3 : Quels leviers face aux changements climatiques pour une gestion durable et résiliente de l'eau et de l'assainissement ?





**Intervenants :** Emile GONIER (Odyssi), David DINAL (CTM), Benoit VITTECOQ (BRGM Martinique), Yannis CESARIN (Cerema Antilles), Roland PICOT (BdT), Céline DEBRIEU-LEVRAT (IGEDD), Théo GAL (Sous-Préfet de la Guadeloupe)

**Points soulevés :**

- SP Guadeloupe : Coordination de l'action de l'État dont l'objectif est de renforcer la gouvernance de l'eau.
- Odyssi : problème de ressource en période d'étiage (Carême) + problème de turbidité.
- CTM : Habitats dispersés implantés sur des mornes, impacts environnementaux et économiques sur les ESU/ESO/EM notamment sur la baignade (perte de 50 % de l'AEP dans les réseaux + conséquences sanitaires importantes).
- BRGM : les territoires ultramarins sont très impactés par le CC / Impact sur l'agriculture très important / Augmentation de 1 à 3°C en quelques décennies / Baisse de 40 % des rendements en saison sèche.
- CEREMA : Accompagnement des collectivités territoriales dans 6 domaines (infrastructures, mobilité, environnement, risques, mer-littoral, ingénierie de proximité) / Mise en place de scénarios d'anticipation, de gestion intégrée et de diagnostic sur les ouvrages d'art.
- IGEDD : aide apportée à la sortie de crise de Mayotte.

Démarche mise en place :

- Élaboration d'une cellule de crise interministérielle
- Mise en place d'un plan d'action d'adaptation au CC + prise en compte de la vulnérabilité d'un SP / En chiffres : 450 000 Litres d'eau transportée chaque jour depuis la Métropole durant 3 Mois + Travaux d'urgence pour faire des recherches de fuites + Actions de police en amont des captages + Communication journalière pour freiner une éventuelle consommation excessive / Sur le long terme : retenue collinaire + usine de dessalement
- BdT : accorde des prêts sur de grandes temporalités / Aides apportées pour le recul du Trait de Côte / Prêts d'accompagnement pour les catastrophes naturelles.
- SP Guadeloupe : l'État n'est pas en charge de la distribution d'eau mais intervient aux niveaux des renforts nationaux / RETEX sur la Tempête Fiona : 110 jours d'activation du Comité Opérationnel Départemental (COD) l'État ayant repris la main sur la gestion de cette crise / 11 réquisitions d'entreprise (distributeurs d'eau, Armée, transporteurs, Sécurité civile, Croix rouge, etc.) / 6000 palettes d'eau distribuée par l'État.
- Quels sont les leviers possibles ?
- Plan ORSEC disponible dans tous les territoires
- Diagnostic de la vulnérabilité des réseaux (étude sur la résilience des services menés sur différents territoires + éléments de réponse sur la reconstruction post-crise + entretien & exploitation des réseaux en intégrant les critères de résilience + commande publique)



- SP Guadeloupe : « être plus résilient et moins résigné : Mise en place de séminaire GEMAPI pour sensibiliser les élus, la population, etc.
- IGEDD : Accent à mettre sur Explore 2 (étude de modélisation du climat et de ses conséquences sur une grande temporalité en faisant l'inventaire des études actuelles et voir la possibilité de mettre en place des études complémentaires).
- BRGM : Appliquer le modèle de gestion des ressources en eau mis en place par l'ODE Martinique : réalisation de barrages supplémentaires voire dessalement avec analyse cout/bénéfice + impacts sur la temporalité.
- BdT : les investissements doivent se penser et se faire sur le long terme.
- Leviers supplémentaires :
  - Simplification administrative
  - Changement des pratiques au niveau social
  - Imposer l'utilisation des Eaux Pluviales dans les nouvelles constructions
  - Reboiser les zones

### **Conclusions :**

- BdT : penser sur le long terme et restructurer
- BRGM : anticipation
- CEREMA : poursuivre la collaboration
- IGEDD : possibilité d'une triple reprise pour Mayotte (accélération des CP, renforcement de l'ingénierie, plan de gestion d'adaptation au CC) → RETEX à prendre en compte pour les autres territoires.
- CTM : mutualiser les moyens, trouver les financements, former localement.
- Odyssi : rendre le rendement des réseaux opérationnel, renouveler les canalisations, etc.
- Service public d'eau en Guadeloupe : construire 3 piliers :
  - Connaitre la vulnérabilité (données et modélisations),
  - Anticipation au sens large (urbanisme, infrastructures, etc.),
  - Se préparer à la crise et s'efforcer de limiter les impacts sur la population.



## Les Ateliers

### Atelier 1 : Eau potable, la problématique des rendements.



**Contexte :** Le rendement des réseaux d'eau potable en outre-mer est plus faible qu'en Hexagone. Cela s'explique par les conditions plus sévères (pression, conditions climatiques, zones saumâtres...), par un moindre renouvellement et par des choix de réseaux non adaptés. Par ailleurs, la non comptabilisation (compteur cassés) et le vol d'eau sont également des facteurs à prendre en compte.

Enfin, la nouvelle redevance de Performance des réseaux d'eau potable va challenger les collectivités pour avoir une redevance la plus faible possible, corrélée à la qualité du réseau.

**Objectifs :** Amener les participants à comprendre que l'amélioration des rendements passent beaucoup par la gestion, la surveillance des réseaux (et la réactivité dans les réparations)

**Intervenants :** Ahmed Houssein Youssouf (CACL), Marcus Agbekodo (SMGEAG), Steeves Guy (LEMA Mayotte), Faïçal Badat (ODE Réunion), Hélène Foucher (IGEDD), Marc-Michel Déau (Cap Nord)

#### **Brise-glace :**

Le brise -glace était composé de 2 questions à choix multiples :

1. Quel est le rendement idéal ? Réponses possibles : 60-70-80 ou 100 %
2. A quelle échéance ce rendement idéal peut-il être atteint ? Réponses possibles : à la fin du 1<sup>er</sup> contrat de progrès, à la fin du 2<sup>e</sup> contrat de progrès, 5 ans après

A la première question, personne sur 60 %, 2/3 des participants se sont positionnés sur 80 %, ¼ sur 70 % et 2 sur 100 % et à la seconde question, 2/3 sur « à la fin du 2<sup>e</sup> contrat de progrès, 1/3 « 5 ans après le 2<sup>e</sup> contrat de progrès et un ou deux participants au-delà.

**En résumé, la projection des participants sur l'évolution des rendements est que l'atteinte du rendement idéal, autour de 75-80 % est du moyen terme : 7 à 10 ans.**



## Témoignages :

Réunion - Office de l'eau : Rendement de 63 % en moyenne d'un réseau qui croît de 1 % par an (démographie en hausse à la réunion). L'indice Linéaire de Pertes est autour de 27 m<sup>3</sup>/j/km. Pour l'instant, 42 % des investissements sont faits pour le réseau, très peu pour les réseaux d'assainissement.

Guadeloupe – SMGEAG : 20 % de la population n'a pas d'eau en continu pour un territoire excédentaire en eau. Le rendement moyen est de 40 % mais certains secteurs ne sont qu'à 10 %. C'est devenu un enjeu environnemental, économique, sanitaire et désormais politique.

Importance du sujet de la réparation des fuites : au début de la création du SMGEAG, le nombre de fuites réparées étaient de 18/j. L'objectif pour améliorer la situation est de 30 fuites/j. Objectif atteint avec la mise en place d'une organisation permettant de réparer les fuites, en particulier les fuites visibles, dans les meilleurs délais. Certaines fuites étaient présentes depuis plusieurs années : cette situation ne doit plus exister.

La difficulté de traduire cette action forte de lutte contre les fuites auprès des abonnés a conduit le SMGEAG à créer un indicateur spécifique qui est le nombre d'heures x le nombre d'habitants concernés par les coupures d'eau.

Guyane – CACL : La CACL a un rendement plutôt satisfaisant (autour de 75 %) mais deux difficultés spécifiques au territoire impactent le rendement : le vol d'eau et l'habitat informel, où il est difficile d'avoir des réseaux structurés. La majorité des investissements est réalisé pour le réseau et aussi les réservoirs (dont certains très anciens).

Martinique CAPNord : un rendement autour de 55 % et un réseau handicapé par une part importante de canalisations en PVC à joints collés, source de nombreuses fuites. La stratégie passe par le schéma directeur qui identifie les actions à réaliser comme le diagnostic des ouvrages de régulation de pression, la sectorisation des réseaux. Par ailleurs, travail sur la mise en place de prélocalisateurs, pour faciliter la recherche de fuites et pouvoir dans un second temps équiper les compteurs abonnés pour la télérèlage. Importance du choix des matériaux, en particulier pour les branchements en PEHD, qui sont dégradés par le chlore : le choix du PEHD-RC permet une protection renforcée des conduites de branchements. Le PVC n'est pas adapté aux contraintes, en particulier à joints collés.

Autre sujet : beaucoup de fuites sont sur les branchements (constat fait également sur les autres territoires) : le nouveau contrat de Délégation de Service Public prévoit 185 branchements à renouveler par an.

Mayotte – LEMA : Les tours d'eau, actuellement 1 j sur 3 sans eau, rendus nécessaires par des besoins supérieurs aux capacités de production (46 000 m<sup>3</sup>/j pour seulement 40 000 m<sup>3</sup>/j de production), ont notablement dégradé le réseau qui de 75 % est passé à moins de 70 %. L'action principale a été le renforcement de la recherche et



réparation des fuites, normalement assurées par l'exploitant, par un marché spécifique porté par la Préfecture.

### **Conclusions à l'issue du débat :**

Des débats engagés après les présentations, il en est ressorti une priorisation des actions visant à améliorer le rendement et surtout limiter les volumes « perdus ». Les contrats de progrès devront s'inspirer de cette priorisation.

A savoir :

1. Avoir une politique rigoureuse du comptage des volumes, en particulier les volumes vendus aux abonnés. La généralisation de la télérelève semble à mettre en place. Le choix des compteurs n'est pas non plus à négliger : le SMGEAG a par exemple fait le choix de compteurs à ultrasons (donc non mécaniques), pour éviter leur détérioration lors des remises en eau et aussi pour restaurer la confiance des abonnés, ce type de compteurs ne se déclenchant pas avec l'air lors des remises en eau. Donc avoir une gestion rigoureuse du parc des compteurs et du fichier des abonnés ;
2. Bien sectoriser le réseau par des compteurs de sectorisation, afin de faciliter le repérage des débuts de fuites et leur localisation ;
3. Avoir un service de réparations des fuites suffisamment étoffé, soit en régie, soit prévu au contrat de DSP, pour permettre un rythme de réparation suffisant pour limiter au maximum le temps entre le repérage d'une fuite et sa réparation ;
4. Mettre en place un contrôle et un pilotage de cette mission de recherche et réparation des fuites, afin de s'assurer de la bonne efficience de cette action ;
5. Mettre en place un programme de renouvellement des branchements, à l'instar de ce que fait CAPNord ;
6. En dernier recours, procéder au renouvellement des réseaux sur les portions subissant le plus de réparations de fuites. Et dans ce renouvellement, avoir une stratégie de choix des matériaux des conduites adaptés aux terrains et aux pressions rencontrés.

L'atelier a pu mettre en évidence le caractère contre-intuitif relatif au renouvellement de réseau : bien que nécessaire dans la politique de gestion durable du patrimoine, il doit être réalisé comme solution ultime, les priorités étant une gestion précise des comptages, en particulier ceux des abonnés et le repérage et la réparation des fuites.

Et donc, également dans le contrat de progrès, viser, selon la situation de départ, un rendement de 75-80 % soit dès la fin du second contrat de progrès, soit quelques années après.



## Atelier 2 : Le partage de l'eau entre les différents usages.



### **Contexte :**

- Contexte du changement climatique, avec un accroissement visible des conflits d'usage (entre collectivités, entre types d'acteurs – agriculteurs et consommateurs, entre types d'usagers – enjeu de l'inclusion)
- Dans certains cas : déconnexion entre les périmètres techniques (ex. réseaux) et les périmètres administratifs (EPCI) qui nécessite des achats d'eau en gros (rendus délicats en période de stress hydrique)
- Déconnexion aussi entre le périmètre des EPCI et l'échelle des bassins versants sur lesquels certains investissements doivent se faire (GEMAPI).
- Sujet financier prégnant, avec une hausse des investissements et coûts anticipés (pour s'adapter au changement climatique, pour intégrer de nouvelles compétences, etc.).
- L'usager trop souvent perçu comme récipiendaire de politiques publiques dans une approche « top down » trop simpliste.

### **Objectifs :**

- Les enjeux du partage de l'eau entre les besoins des milieux et tous les usages ;
- La nécessaire vision de long terme sur ce sujet.
- Faire émerger une vision de long terme pour la gestion de la ressource

**Intervenants :** Loïc Mangeot (ODE Martinique), Ramata Touré (CINOR), Edith Guiochon (Coalition Eau), Aude Sturma (Universitaire), Justine Angot (Espelia), Yvon Pacquit (Odalys)

### **Echanges et débats :**

Plusieurs cas pratiques (la Martinique, la Réunion et Mayotte notamment) nous ont permis de toucher du doigt des outils / actions (sans forcément entrer dans le détail de chacun). La solution doit être adaptée au contexte particulier de chaque territoire et sera forcément composite / protéiforme.

- Intérêt d'un modèle de gestion de la ressource (outil prédictif) comme en Martinique – celui-ci a fait ressortir des choses assez inattendues sur certains



scénarios (ex. par exemple sur les bénéfices associés au remplacement massif de conduites).

- Nécessité de formaliser des accords entre entités en concurrence sur une même ressource (ex. EPCI, collectivités).
- Renforcer les interconnexions entre réseaux de distribution et, si possible, développer les interconnexions entre ressources en eau.
- Nécessité d'une péréquation des prix de production de l'eau potable pour éviter les concurrences sur la provenance de l'eau (usine plus ou moins chère en sortie).
- Développer le recours à des ressources en eau non conventionnelles comme les eaux pluviales et la REUT (ce qui suppose d'avoir des STEP qui fonctionnent)
- Rendre visibles les efforts consentis par les acteurs économiques pour construire la confiance et la transparence.

Pour le détail, se référer au diaporama de présentation :



Présentation - atelier  
2 Assises.pptx

### Atelier 3 : Solutions fondées sur la nature (SFN) : solution alternative et robuste sur le volet Assainissement non collectif (ANC).



**Contexte :** La réglementation, demande que pour les dispositifs n'entrant pas dans la catégorie des installations avec traitement par le sol (décrites à l'annexe I de l'arrêté technique ANC) fassent l'objet d'un agrément Or cela pose des difficultés dans les territoires d'outre-mer pour la réhabilitation et également pour des territoires isolés ne pouvant raisonnablement faire amener des matériaux sans renchérir le coût des installations.



Par ailleurs, la place importante des ANC (de 50 à 80 % des habitations concernées en fonction des départements), et le manque d'infrastructure ne permet pas le traitement de matières de vidange en dépotage de station d'épuration. Il est par ailleurs difficile de mettre en place des plans d'épandage des matières de vidange, les stations d'épuration ayant également des difficultés à valoriser en agriculture leurs boues issues du traitement.

**Objectif :** Identifier par les SPEA les freins et leviers à la mise en place de solutions alternatives de réhabilitation des ANC.

**Intervenants :** Alexandre Decout (ATANC), Fabien Barthelat (OFB), Pascal Molle (INRAE), Abdel Lakel (CSTB), Sylvie Boudré (ODE Martinique)

#### Brise-glace :

Le brise-glace comportait 3 questions :

1. Savez-vous ce qu'est une solution fondée sur la nature ? ;
2. Dans les DROM (Martinique, Guyane, Guadeloupe, Réunion et Mayotte), la part des foyers en ANC est en moyenne de : 30 %, entre 30 et 50 %, Supérieur à 50 % ?
3. Quel est le pourcentage d'installations présentant un risque sanitaire ou un risque pour les personnes (solidité de l'ouvrage) ? 24 %, 34 % ou 44 % ?

L'ensemble des participants ont su répondre correctement aux 3 questions.

**Echanges et débats :** 2 présentations ont été faites

- Présentation du CSTB et de l'ATANC « Adaptation des techniques d'ANC dans le cadre des territoires ultra-marins », étude CSTB-DGOM ;
- Présentation de Pascal Molle « Retour d'expérience sur l'adaptation des Filtres plantés de végétaux pour le traitement des eaux usées en milieu tropical ».

**Conclusions :** L'outil Wooclap a été utilisé pour identifier des pistes de solutions à mettre en œuvre et pour recueillir l'avis des intervenants et des participants.

Les réponses ont été les suivantes :



1. Quelles actions retenir et mettre en œuvre par la suite?		21 répondants
Avoir une liste de matériaux par territoire pour l'ANC	Les actions à retenir sont les expérimentations qui ont déjà été menées et mieux considérées, voire complétées pour dérogation de l'anc fans les dom	
Assouplir la réglementation	Faire des recherches sur les matériaux disponibles pour l'anc par territoire	
Solutions locales	Les actions à retenir sont les expérimentations qui ont déjà été menées et mieux considérées, voire complétées pour dérogation de l'anc fans les dom	
Matériaux locaux, fosse existante	Permettre de conserver fosse béton	
Choisir des filières tropicalisé avec des contrats d'entretien	Accélérer la validation "tropicalisation des filières"	
ne pas détruire l'existant	Donner davantage de précisions sur les SFN	
Conserver le plus que possible les installations existantes	Arrête de dérogation pour FPV expérimentaux	
Encourager le déploiement de solutions ANC FPV portées localement dans les DROM.	Lancer une procédure pour aboutir à une filière générique de FPV	
Définir procédure autorisation filière FPV tropicale	Permettre de conserver les fosses en béton	
mettre en place des expérimentations suivie par des comités d'expert et concerté en départements	Valider le fpv en anc	
Méthode de réhabilitation		

3 solutions ont été retenues et reformulées en fin d'atelier :

- Adapter la réglementation ANC (réhabilitation et agrément) dans les outre-mer ;
- Réhabiliter les ANC existants en étudiant la méthode de réhabilitation proposée par le CSTB dans son étude « Développement d'une méthodologie d'adaptation des règles techniques de l'assainissement non collectif (individuel ou regroupé) pour une prise en compte des contraintes urbanistiques des territoires ultra-marins » ;
- Étudier la possibilité d'utiliser des matériaux locaux en matière d'ANC.

#### Atelier 4 : La résilience des services publics d'eau et d'assainissement face au changement climatique.

**Contexte :** Le changement climatique actuellement à l'œuvre menace à la fois les services d'approvisionnement en eau et en assainissement et la pérennité de la ressource en eau. Les services publics doivent dès lors s'adapter aux défis imposés par le réchauffement de la planète et les catastrophes naturelles et climatiques qui en découlent.

Le réchauffement climatique entraîne un bouleversement du cycle de l'eau avec pour conséquences des phénomènes météorologiques de plus en plus violents et récurrents, et une montée du niveau de la mer. Du fait de cette augmentation de température, suivie de sécheresses et d'épisodes orageux, l'eau est donc au cœur des préoccupations.



**Objectif :** Identifier les actions à mettre en œuvre par les SPEA pour prévenir les aléas face au changement climatique.

**Intervenants :** M. Ferreol (CAESM), Yannis Césarin (CEREMA), Benoit Vittecoq (BRGM), Philippe Palany (Météo France), Kahina Meziani (SGDE), Philippe Aurore (ODE Guadeloupe), Pierre-Emmanuel Vos (DEAL Martinique)

**Brise-glace :**

1. Sur quel territoire travaillez-vous ?

Antilles, Guyane, Réunion, SPM

2. Où en êtes-vous avec les notions et l'impact du changement climatique ?

L'ensemble des participants se situe dans un positionnement « plutôt tous concernés dans nos métiers ».

3. Avez-vous déjà vécu une crise de vos services publics liée à un événement climatique ?

60% des participants indiquent ont déjà rencontré ou vécu un événement climatique ayant engendré une perturbation ou rupture du service.

La plupart des participants ont eu à traverser une crise qui a nécessité une réaction ou adaptation des services publics de l'eau pour y répondre.

Les participants sont concernés et impliqués dans des mesures d'adaptation des services publics face à des contraintes déjà rencontrées sur leur territoire (sécheresses, inondations, cyclone...).

4. Avez-vous programmé ou anticipé des événements majeurs encore non rencontrés ?

NON pour tous les participants.

Aucun des participants n'indique avoir planifié de réponse prospective adaptée à des événements climatiques ou aucun n'indique avoir réalisé de travaux d'adaptation des services publics pour des risques non rencontrés.

Tant que ces événements climatiques n'ont pas encore été rencontrés, même si les risques sont connus et pourraient affecter les SP, les services publics n'ont pas été adaptés tant qu'ils n'ont pas été affectés.

Les collectivités présentes indiquent que les services ne sont pas ou pas suffisamment préparés pour faire face à des événements, y compris lorsque cela fait partie des projections pour leur territoire, tant qu'ils n'ont pas été effectivement subis.



## Echanges et débat :

### Présentation de l'étude Aléas du BRGM

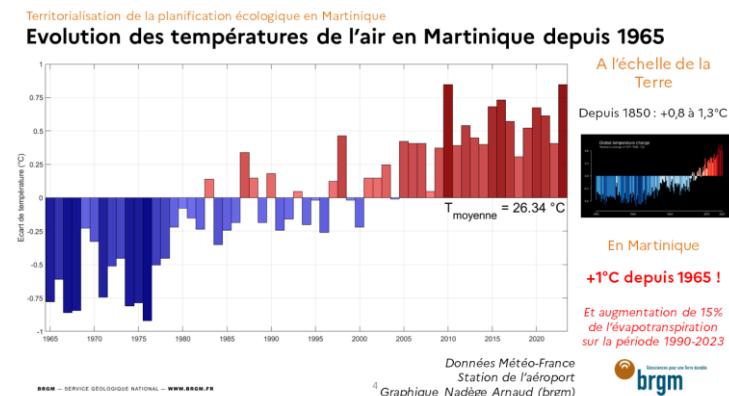
Les projections indiquent :

- Une augmentation des événements majeurs cyclones, inondations, non pas en fréquence mais au moins en intensité
- Une augmentation des températures et des périodes de sécheresse (durée et intensité)

Une projection de réduction des débits des cours d'eau de -30 à -40% est envisagée en saison sèche (carême) aux Antilles, alors même que cette période déjà soumise à de fortes contraintes actuellement.

En conséquence, ces projections conduisent à envisager des ressources actuelles insuffisantes pour couvrir les besoins en approvisionnement en période de Carême, y compris avec une amélioration des réseaux, envisagée à hauteur d'un rendement à porter à 80% et une régression de la population Martiniquaise selon les projections INSEE.

Une diversification de la ressource, notamment au travers de l'eau souterraine est à anticiper pour y faire face ainsi que potentiellement une réduction des usages.



### Présentation de l'étude sur la résilience des Services publics de l'Eau du CEREMA

Cette étude portée sur tous les territoires d'Outre-mer identifie et classe les enjeux en matière de risques et les caractérise pour chaque territoire ultra marin.

Des solutions sont portées pour répondre aux différents scénarios de risque et envisager l'adaptation des services publics face aux risques définis.

Les enjeux identifiés sont variables selon les territoires et portent sur : sécheresse, pluie intense, cyclone, submersion marine, mouvement de terrain, séisme

## Travail en atelier

L'atelier se déroule alors en 2 phases :



1. Ensemble des participants de l'atelier : Hiérarchisation des enjeux identifiés pour retenir les 4 enjeux prioritaires sur lesquels le travail de l'atelier va se concentrer
2. Travail par sous-groupe : Chaque sous-groupe se voit confier un enjeu, puis formule des propositions d'action pour répondre à l'enjeu qui leur est confié. Des rotations sont ensuite réalisées pour que chaque groupe puisse travailler sur un nouvel enjeu et y formuler des propositions d'action. Enfin, chaque sous-groupe travaille sur l'ensemble des propositions d'actions qui ont été identifiées, afin qu'elles soient reformulées, classées et organisées.

## Résultats des groupes de travail

### Hiérarchisation des enjeux

Au travers de l'atelier les enjeux sont hiérarchisés.

Il n'y a pas de nouvel enjeu ajouté si ce n'est le risque de neige/gel concernant St Pierre et Miquelon (1 participant).

Les 4 enjeux prioritaires retenus sont les suivants (avec prépondérance des 3 premiers et en particulier des 2 premiers) : Sécheresse, Pluie intense, Cyclone, Submersion marine

### Identification des actions et hiérarchisation des actions par enjeu

En sous-groupe, des actions ont été identifiées pour répondre à chaque enjeu, puis hiérarchisées avec pour résultat suivants par enjeu prioritaire :

#### **Enjeu 1 : Sécheresse**

Actions à mettre en place : Connaissance, Anticipation, Préparation, Sensibilisation

#### **Enjeu 2 : Pluies intenses**

Actions à mettre en place : Diversification de la ressource, Interconnexion, Renforcement des traitements des usines (îles), Prévoir des unités de secours/énergie renouvelable/Sécurisation des ouvrages, Stockage d'eau, Délocalisation/Relocalisation

#### **Enjeu 3 : Cyclones**

Actions à mettre en place : Assurer la continuité du service, Recourir aux eaux souterraines, Plan de continuité de service avec remplissage des réservoirs/réserves, Communication

#### **Enjeu 4 : Submersion marine**

Actions à mettre en place :

- Accélérer et engager une relocalisation de la population
- Anticiper, prévoir un recul stratégique



- Anticiper, prévoir un repositionnement des ouvrages le cas échéant (avec un choix d'un foncier pérenne)
- Améliorer la prise en compte et la réalisation des PPRSM (plans de prévention du risque de submersion marine) et les littoraux. Améliorer la prise en compte et le respect de la prise en compte des risques naturels pour l'établissement des règles d'urbanismes.
- Améliorer, amplifier, accompagner les solutions de Conservation / et Renaturation. Favoriser les solution robustes et naturelles de type Solutions fondées sur la nature SFN. En particulier les solutions mobilisant les Mangroves, les Zones Humides.

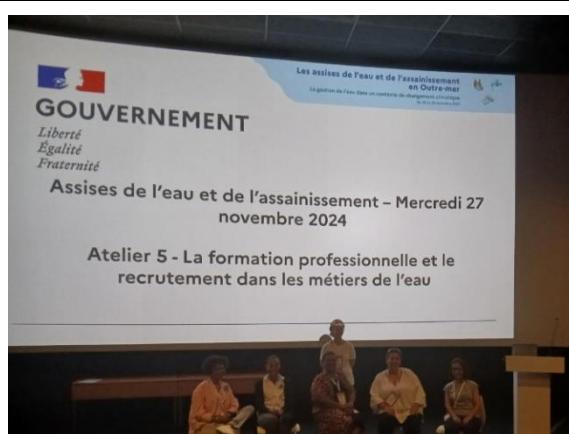
En solution d'adaptation, il semble impératif de mobiliser des ressources en eau complémentaires afin de permettre la dilution de la ressource en cas d'atteinte de salinité, voire de substitution en cas de force majeure.

**Conclusions :** En synthèse des actions enjeux et actions identifiées, elles peuvent se trouver organisées de la façon suivante :

- Actions à engager immédiatement et sur les 3 projections : court terme (immédiat), moyen terme, long terme
- Tenir compte de la nécessité d'agir sur l'adaptation ET l'atténuation
- Agir sur les items suivants : connaissance, anticipation, préparation, sensibilisation

L'ensemble des résultats bruts, non classifiés, se trouvent sur le pwpt de rendu d'atelier.

### **Atelier 5 : La formation professionnelle et le recrutement dans les métiers de l'eau.**



#### **Contexte :**

- Comment développer des filières professionnelles dans le domaine de l'eau en outremer, tant en termes de formation continue qu'en termes de formation initiale ?



- Quels sont les besoins en termes de profils et compétences des différents acteurs : secteur public-entreprises, secteur privé, EPCI, délégataires, bureaux d'études ?
- Comment faire le lien entre les besoins en termes de profils et de compétences d'une part, et les offres en termes de formation d'autre part ?
- Comment assurer la publicité des offres d'emploi ou de formation ?

**Objectif :** Identifier les besoins de formation et de recrutement dans les métiers de l'eau.

**Intervenants :** Sylvie Boudré (ODE Martinique), Christine Belanger (CCOG), Héloïse Baral (ODE Guyane), Dominique Morau (Université de la Réunion), Guylène Aurore (Université des Antilles), Kahina Meziani (SGDE)

**Brise-glace :** Le brise-glace était composé de 2 questions à choix multiples :

1. Comment expliquer que les besoins en termes de recrutement ne sont pas comblés ? Plusieurs réponses étaient autorisées.
2. Quelle serait votre principale recommandation pour améliorer la formation ?

A la première question, deux réponses se démarquent : l'insuffisante valorisation des métiers (62%) et le manque d'informations sur les opportunités qu'ils ouvrent (69%). Les réponses à la seconde question prolongent les tendances dessinées lors de la première (cf. infra).





**Echanges et débats :** Les échanges ont rappelé que les besoins de recrutement ne portent pas uniquement sur les métiers « ingénieurs » ou « eau ». Mais également aussi sur des métiers transverses tels que métiers de technicien automatique, électromécanicien, etc. électrique.

De plus, les besoins concernant tant les collectivités territoriales que les entreprises. Pour cela, en plus des formations académiques existantes, plusieurs outils autres pourraient être déployés ou consolidés :

- L'alternance : régulièrement mentionnée comme un moyen efficace pour une formation locale ;
- La formation tournante (exemple : 2 ans de formation sur un métier, puis 2 ans pour un autre).

A noter que les opérateurs fermiers sont volontaires pour accueillir ce type de formations.

**Conclusions :** L'atelier sur la formation des métiers de l'eau et de l'assainissement a souligné l'importance **d'une stratégie coordonnée** pour répondre aux défis liés à ces secteurs essentiels. Il a été recommandé de **développer une plateforme nationale de recensement des offres d'emploi** afin de faciliter l'accès à des opportunités pour les professionnels du domaine. Par ailleurs, la **mise en place de plateformes techniques mutualisées pour la formation continue** a été proposée, permettant de renforcer les compétences tout en optimisant les ressources disponibles. Enfin, une attention particulière a été portée à la **valorisation des métiers sous l'angle environnemental**, afin d'attirer de nouveaux talents et de répondre aux exigences croissantes en matière de transition écologique.

### Atelier 6 : Le développement d'une politique sociale de l'eau en Outre-mer.



**Contexte :** Le rapport du Conseil économique, social et environnemental sur « La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer » de 2022 a rappelé combien la question de l'eau potable est une priorité. Une des recommandations



phare du rapport est la mise en place par les collectivités volontaires d'une politique sociale de l'eau en outre-mer afin de favoriser l'accès à l'eau pour tous.

En effet le prix moyen du mètre cube d'eau est très hétérogène : celui-ci varie du simple au triple, entre La Réunion et la Guadeloupe.

Ce même rapport évoque que face aux conditions de vie difficiles liées à la cherté de la vie et aux faibles revenus d'un grand nombre d'usagers et d'usagères, le prix de l'eau doit rester accessible.

Le prix est bien souvent l'un des premiers obstacles à l'accès à l'eau, après la disponibilité du service. Il s'agit donc de veiller à ce que celui-ci reste accessible à toutes et tous, les dispositifs d'aide (chèque eau, étalement des paiements, prévention du surendettement...) ne pouvant que partiellement couvrir les besoins liés à des difficultés d'accès à l'eau.

- État des lieux en outre-mer (impacts sur les SPEA)
- Quels sont les dispositifs expérimentés et efficaces ?
- Prise en compte de la directive eau potable/loi Brottes
- Comment développer le consentement à payer ?
- Application de la tarification sociale et écologique

**Objectif :** Identifier par les SPEA :

- Les freins et leviers à la mise en place d'une politique sociale de l'eau en outre-mer ;
- Les coûts et bénéfices de la mise en œuvre d'une PSE

**Intervenants :** Faïçal Badat (ODE Réunion), Prescillia Rascar-Moutoussamy (SMHLM), Ahmed Houssein Youssouf (CACL), Alexandre Decout (ATANC), Gaëlle Hiélard (ODE Martinique)

**Témoignages :**

Office de l'eau - Réunion : A travers deux retours d'expérience, l'Office de l'eau a rappelé que la politique sociale de l'eau répond à une triple injonction : économique, en permettant un coût acceptable pour l'abonné et une récupération des coûts pour le service, environnementale, en incitant aux économies d'eau et d'accessibilité du service afin de garantir la cohésion sociale et la dignité. Sa mise en place nécessite toutefois une amélioration de la connaissance des abonnés et des usages domestiques de l'eau. En effet, la difficulté d'accès aux données a conduit à l'abandon des expérimentées menées.

SMHLM – Martinique : Bailleur social en Martinique et en Guyane, la SMHLM fait le constat d'une croissance importante des impayés de loyers des dernières années avec une paupérisation des habitants du parc social (13 % de logement très sociaux et 59 % de logement sociaux en Martinique) et de la nécessité d'aider les locataires. Des



actions ont été menées par la SMHLM pour l'installation de nouveaux compteurs d'eau individuels dans les logements collectifs.

**CACL – Guyane :** Partage de retour d'expérience sur la mise en place d'un dispositif intitulé « chèque Ô » dans les 6 communes de la CACL pour une enveloppe globale annuelle de 55 000 €, financée par le délégataire SGDE, et répartie en fonction du nombre d'abonnés de chaque commune. Les chèques sont distribués aux bénéficiaires par les CCAS dans le cadre d'une convention tripartite (CACL, SGDE, tous CCAS). Ce dispositif permet d'aider 149 bénéficiaires avec une aide moyenne de 368 € par bénéficiaire.

**ATANC :** L'ATANC a mis en avant la nécessité de ne pas oublier l'assainissement non collectif (ANC) dans les dispositifs de financement d'une politique sociale de l'eau compte tenu de la part de l'ANC dans les territoires d'outre-mer, du niveau de vie médian dans ces territoires inférieurs à la France hexagonale et des coûts *a contrario* plus élevés pour l'installation de nouveaux dispositifs mais aussi pour la maintenance et l'entretien des équipements, notamment des vidanges. L'existence de dispositifs d'aides financés notamment par les Offices de l'eau a été rappelée.

**Office de l'eau – Martinique :** L'Office de l'eau a présenté les résultats d'une étude menée en collaboration avec l'IREEEDD pour l'expérimentation d'une politique sociale de l'eau en Martinique, réalisée en 2015 et actualisée en 2021. La notion de taux de pauvreté en eau, lorsque la facture d'eau d'un ménage dépasse 3 % de son revenu disponible, a été présentée. Ce taux atteignait 21 % de la population en Martinique en 2018 même si la situation économique des ménages martiniquais s'est améliorée sur la période 2012-2018. L'étude conclut qu'un budget annuel de 1,6 M€, soit 1,7 % des recettes des services, permettrait de réduire de 50 % le taux de pauvres en eau mais cela nécessite la mobilisation des élus.

Les participants ont ensuite été invités à formuler par écrit des propositions autour de quatre questions :

- Comment élargir les sources de financement de la politique sociale de l'eau ?
- Quelles actions en faveur d'une facture plus soutenable pour l'usager ?
- Comment bien cibler la population bénéficiaire d'une politique sociale de l'eau ?
- Comment mettre en œuvre une politique sociale efficace d'un point de vue coût/bénéfice ?

Dans ce cadre, 38 contributions ont été recueillies.

#### **Conclusions :**

La notion abordée de « politique sociale de l'eau » est à distinguer de la seule tarification sociale. Les différentes solutions préventives et curatives ont été évoquées que ce soit la prise en charge des dettes d'eau, l'accompagnement à payer les factures, la sobriété ou la structuration tarifaire.



La synthèse ci-dessous liste toutes les propositions formulées au cours de l'atelier qui ne font pas forcément l'objet d'un consensus de l'ensemble des participants.

#### Élargir les sources de financement :

La possibilité de remettre à plat le système « l'eau paie l'eau » a été soulevée.

Ce système ne s'applique aujourd'hui que dans le domaine de l'eau et sa pérennité est questionnée.

Il est proposé :

- **De pouvoir subventionner les budgets annexes « Eau » et « Assainissement » par le budget principal des collectivités pour ce qui concerne la section de fonctionnement et pas uniquement la section investissement, par une extension de la loi 3DS ;**
- **De fixer un prix unique de l'eau sur tout le territoire avec une péréquation tarifaire comme pour l'électricité.**

Il est également évoqué la nécessité **d'élargir les assiettes de facturation** pour capter tous les volumes y compris ceux qui ne sont pas facturés actuellement.

Le principe pollueur-payeur est à appliquer.

Concernant la problématique des impayés trop importants depuis la loi Brottes, il est suggéré de subventionner plus largement les services d'eau ou d'abroger la loi sur l'interdiction de couper l'eau.

#### Obtenir une facture plus soutenable :

Pour réduire le montant de la facturation aux abonnés, il est proposé **de supprimer l'octroi de mer sur la facture d'eau et de ne pas appliquer la TVA sur les redevances des offices de l'eau.**

Il est proposé de rechercher une **équité de traitement entre les usagers de l'assainissement collectif et non collectif** et d'étendre les dispositifs d'aides financières aux équipements d'assainissement individuels sur tout le territoire (en Martinique).

Il est rappelé la nécessité de responsabiliser l'usager, de former et **sensibiliser la population aux économies d'eau** et à la compréhension de la facture.

La nécessité d'équiper l'habitat de dispositifs hydro économies, à aider financièrement, a été rappelée, ainsi que le besoin de **recourir aux eaux non conventionnelles**. De même, il est suggéré de mieux gérer la ressource en eau de manière générale (barrages sur les rivières, retenues collinaires, reboisement, zones tampon au niveau des cours d'eau et des sources).

#### Bien cibler la population bénéficiaire :



La problématique de l'accès aux données a été soulignée. Cette problématique devrait être levée par la **mise en place, par la DINUM, de plates-formes numériques nationales pour l'accès aux données**. Il est proposé, dans le respect de la réglementation RGPD, de croiser les données entre le fichier clientèle des régies ou fermiers et celui d'EDF par exemple, de disposer des données des CCAS et de la CAF et d'en faciliter le croisement avec le fichier des abonnés ainsi que de récupérer les données d'occupation du parc social (OPS), enquête sociale effectuée tous les deux ans auprès des occupants de logements sociaux.

Le **besoin d'études** a été souligné sur la connaissance sociétale des usagers et de leurs comportements dans les usages de l'eau ainsi que la nécessité de financer les études à caractère social et sur la politique de la tarification sociale. Il est proposé de rédiger un référentiel par territoire ou de systématiser un baromètre des usages de l'eau à une fréquence à déterminer (tous les ans ou tous les 2 ans par exemple).

### **Construire une politique sociale efficace :**

Concernant la construction d'un dispositif efficace, plusieurs propositions sont faites :

- Proposer une structuration de tarifs par tranches avec une première tranche à coût soutenable (tranche sociale) voire généraliser la gratuité pour l'eau dite « vitale » voire essentielle ;
- Conditionner les dispositifs d'aides à une limitation de la consommation d'eau fonction de la composition de la famille ;
- Privilégier le **versement direct de l'aides aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement** et la déduire directement sur la facture des ménages cibles ;
- Bâtir une tarification sociale en fonction du plafond de ressources pris en compte pour la politique sociale du logement pour plus de cohérence ;
- Ne pas systématiser la démarche et laisser les CCAS à la manœuvre.

Il est essentiel d'assurer la **formation des élus** sur le sujet. Il est également proposé de créer un espace pour mettre autour de la table tous les acteurs concernés (acteurs sociaux, services publics, etc.) et de s'appuyer sur les professionnels du secteur en évitant les mille-feuilles administratifs.



## Atelier 7 : Comment davantage associer la société civile à la gestion de l'eau ?



**Contexte :** La participation des acteurs et de la société civile dans la gestion de l'eau est, depuis de nombreuses années, considérée, à juste titre, comme une condition importante de réussite dans l'atteinte des objectifs de la politique de l'eau. En effet la participation permet à la fois une meilleure compréhension de la stratégie et de la politique de l'eau, une appropriation par toute la population du diagnostic des situations, des approches et des décisions d'action. Elle permet aussi une application plus efficace des réglementations. Ce constat est valable quel que soit le niveau d'action. La participation des acteurs et de la société civile est ainsi un élément déterminant dans la gestion de l'eau à l'échelle des bassins qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers.

**Objectif :** Favoriser l'intégration et la participation de la société civile à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement en outre-mer.

**Intervenants :** Edith Guiochon (Coalition Eau), Aude Sturma (Universitaire), Stéphane Baudry (Calia Conseil), Théo Gal (sous-préfet eau Guadeloupe)

**Brise-glace :** Présentation des intervenants

### **Stéphane Baudry :**

- Regard d'un praticien de la politique de l'eau et de la diversité des territoires et des situations (niveau de développement, besoins, démographie).
- Question de la pérennité des services (fonctionnel ou par intermittence), enjeu d'acceptabilité des tarifications, enjeux de communication relevant de la pédagogie de crise.
- Un besoin de société civile proportionnel à la maturité des services ?

### **Théo Gal :**

- Rôle et limite de la société civile dans une situation de crise ?
- Exemple : efforts de l'Etat et du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe pour inclure la société civile.



- Les limites : un temps de mise en œuvre de la politique publique différent du temps et des attentes des usagers ?

### **Edith Guiochon**

- La nécessité d'une inclusion : un « aller vers » les usager.es
- Cadre juridique de la participation de la société civile et | Les formes de la participation
- La participation : des bénéfices pour le service public
- Diagnostics territoriaux : de nouvelles pistes pour aller vers les populations et leurs usages de l'eau

### **Aude Sturma**

- Un discours décalé par rapport aux institutions : contexte de tension autour des usages de l'eau
- Que sait-on de la gestion sociale de l'eau ?
- Des usagers sensibles à la gestion de l'eau. Des territoires résilients ?
- Mayotte : l'exemple de l'Épidémie de Covid 19
- Comment rapprocher les acteurs institutionnels des usagers ?

### **Echanges et débats :**

Les institutions et leurs partenaires (notamment les bailleurs) doivent investir dans les processus participatifs (moyens humains, moyens techniques et logistiques, moyens financiers, temps) au regard des bénéfices qu'engendrent ces processus.

Les espaces de dialogue doivent être accessibles et réellement effectifs : il ne suffit pas de créer des espaces de consultation, il faut aussi que les citoyens puissent avoir accès à ces espaces (accessibilité physique, langues, capacités techniques...) et que ceux-ci fonctionnent de manière efficace, régulière et avec des moyens financiers suffisants pour assurer ledit fonctionnement. Cela nécessite que les objectifs de ces processus et la participation de la société civile en leur sein soient clairs.

Le public et les acteurs de la société civile doivent pouvoir contribuer véritablement à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des décisions et politiques du secteur, au-delà de la simple information et consultation.

Les capacités des parties prenantes doivent être renforcées via le partage de connaissances, la diffusion de l'information, la vulgarisation des savoirs et documents, afin qu'ils soient en mesure de participer efficacement aux processus participatifs et influer sur la prise de décision.

Les acteurs de la société civile doivent être appuyés dans leur organisation, que ce soit en termes de capacités ou de moyens humains et financiers, afin qu'ils puissent peser sur les politiques publiques et participer de manière structurée et concertée aux espaces de dialogue.



Les différentes parties prenantes concernées doivent être représentées dans les espaces de dialogue par des porte-paroles bénéficiant d'une représentation large et communément acceptée leur conférant une forte légitimité. Un accent particulier doit être mis sur les catégories sous-représentées ou exclues.

Les démarches participatives doivent être pérennisées à travers la mise en place de mécanismes de consultation permanents, l'allocation de moyens financiers adéquats et pérennes, et la reconnaissance du fait que l'amélioration de la participation est un processus qui prend du temps.

Un suivi-évaluation des processus participatifs et de la manière dont les recommandations de la société civile sont prises en compte dans les décisions relatives au secteur Eau, doit être instauré.

### **Conclusions :**

Le message principal à retenir est que la participation est un levier essentiel pour travailler sur la confiance des usagers et la gestion des crises (pour créer des dispositifs adaptés, acceptés et intégrant les usages et les besoins des personnes). Cela permet de limiter la défiance envers les services publics. Il semble essentiel de considérer, dès la conception des services d'eau et d'assainissement, le niveau de concertation / co-construction afin d'assurer des services adaptés, pérennes et durables.

### **Quelques recommandations ont été esquissées :**

- Casser les logiques en Silo
- Passer d'une logique « d'inviter à participer » à une logique « d'Aller vers »
- Ralentir le Turn-over dans la fonction publique territoriale,
- Capitaliser les expertises ;
- Gouvernance locale de l'eau : améliorer la capacité de portage des élus notamment par la formation
- Repenser le financement des ONG et associations (conséquences néfastes de mise en concurrence

### **Atelier 8 : Améliorer la qualité sanitaire de l'eau en OM.**





**Contexte :** « *Parce que l'eau c'est la vie et que l'eau de qualité c'est la santé* <sup>1</sup> », l'eau du robinet est en France l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire, depuis le captage dans le milieu naturel, jusqu'au robinet du consommateur. L'eau du robinet est particulièrement surveillée, par les personnes responsables des services d'eau en premier lieu, mais aussi par le contrôle sanitaire exercé par les ARS.

Il s'agit cependant d'une ressource fragile, tout particulièrement en milieu insulaire, soumis aux aléas climatiques susceptibles d'altérer sa qualité, sa disponibilité et sa distribution. Pour être potable, elle doit répondre aux exigences définies par le code de la santé publique du prélèvement à sa source jusqu'aux points d'usage des consommateurs.

Maitriser la qualité de l'eau du robinet, et distribuer en permanence une eau saine et limpide, constitue un enjeu prioritaire pour les territoires ultra-marins.

De même, connaître la qualité de l'eau de baignade en eau de mer ou en eau douce est un moyen pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs. Une mauvaise qualité de l'eau peut être à l'origine de risques pour la santé des baigneurs : l'eau peut être contaminée par des micro-organismes ou des substances chimiques et provoquer des gastro-entérites, des affections ORL (oto-rhino-laryngologiques), des maladies de peau, etc. Conformément aux directives européennes et afin de garantir la santé des baigneurs, l'ARS organise le contrôle sanitaire des eaux de baignade en réalisant des prélèvements tout au long de l'année.

### Objectifs :

- Présenter la réglementation en vigueur à garantir l'accès et la sécurisation de la qualité de l'eau potable en France
- Présenter ce qui est mis en œuvre au niveau local en faveur de cette thématique
- Réfléchir à ce qui pourrait être mis en œuvre pour améliorer cet aspect

**Intervenants :** Cécile Chabaneix (CTM), Magali Julien (ARS Martinique), Julie Pilosu (ODE Guyane), Adrien Ortelli (ARS Guyane), Cédric Vincent (Ode Guadeloupe)

**Brise-glace :** Le brise -glace était composé de 4 questions à choix multiples :

1. A Mayotte, quel est le pourcentage des familles vivant sans eau courante ?  
Réponses possibles : 31,5%, 42%, ou 55%.
2. A La Réunion, quel est le pourcentage des usagers alimenté par des réseaux qui ne garantissent pas une sécurité sanitaire satisfaisante ? Réponses possibles : 24%, 35% ou 46%.

<sup>1</sup> Source : Agnès Firmin Le Bodo, intervention au colloque du Partenariat français pour l'eau du 6 février 2023 « *Faire de la conférence ONU 2023 une étape majeure vers les objectifs mondiaux relatifs à l'eau* ».



3. En Guadeloupe, combien de personnes sont régulièrement privées d'accès à l'eau ? Réponses possibles : 150.000, 200.000 ou 400.000.
4. En Guyane, quel pourcentage de la population vit sans eau courante ? Réponses possibles : 5%, 15% et 25%.

A l'ensemble de ces questions, les 2/3 des participants se sont positionnés sur les bonnes réponses, à savoir 31,5% des familles vivant sans eau courante à Mayotte, 46% des usagers alimentés par des réseaux qui ne garantissent pas une sécurité sanitaire satisfaisante à la Réunion, 400 000 personnes régulièrement privées d'accès à l'eau en Guadeloupe et environ 15% de la population vivant sans eau courante en Guyane.

Il a également été indiqué qu'en Martinique, des restrictions et des tours d'eau sont organisés en période de sécheresse marquée avec des impacts sur les particuliers mais aussi les services publics, des installations de production et de distribution parfois vieillissantes, des tensions majeures sur la répartition de certaines ressources et ouvrages, ainsi qu'un enjeu de maîtrise de la pollution au chlordécone d'un des captages exploités pour la production d'eau potable.

En introduction, il a été rappelé que de même connaître la qualité de l'eau de baignade en eau de mer ou en eau douce était un moyen pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs. Une mauvaise qualité de l'eau peut être à l'origine de risques pour la santé des baigneurs : l'eau peut être contaminée par des micro-organismes ou des substances chimiques et provoquer des gastro-entérites, des affections ORL (oto-rhino-laryngologiques), des maladies de peau, etc.

Le sujet de l'accès de tous et de la qualité de l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement, constitue un sujet essentiel pour peser favorablement sur les conditions d'hygiène et de santé des populations.

### Témoignages :

#### Guyane – Office de l'eau :

L'Office de l'eau Guyane mène une étude visant à suivre la qualité des eaux sur les cours d'eau urbains vis-à-vis des pollutions domestiques. Les cours d'eau urbains de Guyane sont peu connus (hors suivi DCE, masses eau littoral/côtière et de transition trop grande = dilution) mais subissent une forte pression anthropique du fait de l'augmentation de la population et des activités.

L'étude porte sur l'île de Cayenne, puis s'étendra à Kourou et Saint-Laurent du Maroni (cf. diapositive 16).

#### Objectifs de l'étude :

- Etablir un état des lieux des différents cours d'eau urbains et améliorer les connaissances
- Mettre en place des stations de suivi afin de cibler les pressions anthropiques à proximité des cours d'eau



- Mettre en place un suivi régulier de ces stations pour suivre l'état de ces cours d'eau au cours du temps. (pluriannuel, 3 ans)
- Définir des secteurs à enjeux majeurs sur lesquels des actions seront à mener en concertation avec les collectivités (hiérarchisation des priorités et financements en fonction des enjeux)

Les résultats préliminaires de cette étude sont disponibles de la diapositive 17 à 22.

Les perspectives pour 2025 :

- Affiner les analyses et secteurs si besoin en fonction des premiers résultats
- Définir des secteurs à enjeu environnementaux et sanitaire
- Assurer une continuité de suivi de la qualité des cours d'eau sur ces secteurs
- Définir une grille de priorité d'action = plan d'actions avec les parties prenantes (collectivités, entreprises, ARS, DGTM ...)
- Etablir une stratégie d'intervention de financement (OEG, COFIN)

Guyane – ARS :

Comme on le rappelait en introduction, l'eau c'est la vie ainsi il est difficile de parler de qualité de l'eau sans parler d'accès à l'eau. Consommer de l'eau de mauvaise qualité peut entraîner des conséquences non négligeables sur la santé. Les populations isolées, non raccordées au réseau d'eau potable ou présentant des difficultés à régler leur facture d'eau sont les principales cibles de la survenue de ces maladies hydriques. C'est le cas notamment en Guyane où 15% de la population n'a pas accès à l'eau potable.

Afin de prévenir le développement de maladie hydrique dans les quartiers informels, l'ARS Guyane a déployé avec la Croix Rouge des équipes mobiles en santé environnement (EMSE).

En effet les quartiers informels du littoral, illégaux, ne peuvent prétendre à une viabilisation par les services publics, rendant les conditions d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène laborieuses exposant les populations de façon majeure aux maladies à transmission vectorielles et hydriques.

D'où la nécessité d'accompagner les populations via un projet de promotion de la santé : le projet EMSE.

Ces équipes ont augmenté la capacité des habitants à se protéger contre les maladies susmentionnées en leur permettant de réduire les risques de contamination aux maladies hydriques. Cette équipe est actuellement composée d'un coordonnateur, d'une infirmière et de trois médiateurs travaillant dans les quartiers prioritaires de la CACL pour les accompagner dans leurs pratiques individuelles, mais aussi, dans la structuration de comités de quartier susceptibles d'être des relais (et par exemple d'organiser des maiouris). Ce projet coûte environ 500 000 € par an pour environ 10 000 personnes accompagnées.

L'objectif est de pérenniser ce projet sur le territoire de la CACL puis de le dupliquer sur les autres territoires du littoral (CCOG puis CCDS). L'ARS espère obtenir des



soutiens financiers complémentaires (collectivités, dans le cadre de leurs nouvelles prérogatives, mais aussi d'autres partenaires). Une action visant à construire un cadre plus solide pour les interventions des médiateurs en santé sur le sujet de l'eau a par ailleurs été inscrite au sein du Plan Régional Santé-Environnement de l'ARS.

Cette action vise à :

- Valider d'un point de vue sanitaire des fiches techniques de traitement de l'eau à domicile sur la base des techniques utilisées par les habitants du territoire (quartier informel et site isolé),
- Concevoir une formation destinée aux médiateurs en santé et agents des collectivités intéressées par ces sujets,
- Déployer des interventions en promotion de la santé en quartier informel et site isolé,
- Évaluer la stratégie.

#### Martinique – ARS :

En 2020 a eu lieu la révision de la directive eau potable visant à améliorer la sécurité sanitaire de l'eau. Sa transposition dans le droit français a rendu obligatoire la mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) (avec possibilité d'adaptation).

Cette approche permet d'identifier les dangers et événements dangereux susceptibles de se produire sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau, de la ressource en eau au robinet du consommateur, et de mettre en place un plan de mesures de maîtrise des risques. Elle vise à assurer en permanence la sécurité sanitaire de l'eau, tel que cela est promu par l'OMS depuis 2004.

La directive aborde également la question de l'accès à l'eau pour tous (dont un exemple de mise en œuvre a été présenté précédemment par l'ARS Guyane avec le déploiement des équipes mobiles en santé environnement, en donnant aux Etats membres des obligations pour mettre en place des mesures) notamment en identifiant les personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et les solutions alternatives à leurs dispositions, et en favorisant l'utilisation d'eau potable dans les lieux publics.

Cette directive a été transposée dans le droit français avec l'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des EDCH qui a introduit dans le code de la santé publique (CSP) et dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) le droit à l'accès à l'eau potable pour tous. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, chaque collectivité compétente dans le domaine de l'eau devra procéder à l'identification des personnes mal, peu ou pas desservies en eau potable sur son territoire (article L2224-7-2 du CGCT). Ce diagnostic sera à réaliser avant janvier 2027 pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui auront acquis la compétence « eau » en 2026 (le 1<sup>er</sup> janvier 2026 constituant la date limite de prise de compétence « eau » pour les EPCI conformément à l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République). Ce diagnostic devra être mis à jour régulièrement et au plus tard tous les six ans.



Puis, chaque collectivité compétente devra procéder à la mise en œuvre des solutions permettant l'accès à l'eau potable pour tous au plus tard trois ans après la réalisation du diagnostic territorial conformément à l'article L2224-7-3 du CGCT. Les solutions devront également s'accompagner d'une mission de promotion des possibilités d'accès à l'eau potable.

**CTM :**

Quatre des sept territoires ultramarins sont dotés d'au moins un laboratoire accrédité et agréé pour le contrôle sanitaire (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane).

En raison de la situation d'éloignement, ces territoires doivent de surcroit, faute de capacités analytiques locales, externaliser notamment vers la métropole l'analyse de certains paramètres notamment physico-chimiques. Ces situations constituent un point de vulnérabilité majeure pour ces territoires conduisant à des situations de non-respect des critères d'exigences règlementaires et normatives et in fine à une possible remise en cause d'une part la qualité des données et d'autre part du contrôle sanitaire.

**Présentation du laboratoire territorial d'analyse de Martinique (LTA 972) :**

Ce laboratoire comprend 46 agents, est accrédité et agréé. Il dispose de nouveaux locaux depuis 2017 et réalise près de 17.000 analyses bactériologiques/an et 18 analyses chimiques/an.

Il présente plusieurs avantages tel que :

- Le respect des délais de mise en analyse ;
- Une meilleure prise en charge des échantillons ;
- La gestion des crises sanitaires au niveau local ;
- La mise en place d'un savoir-faire local.

Mais également des contraintes tel que :

- Des coûts d'acquisition et maintenance des matériels élevé,
- Une réactivité en cas de service après-vente peu opérante,
- Une mise en concurrence avec d'autres laboratoires du territoire hexagonal notamment.

A moyen/long terme, les perspectives envisagées correspondent :

- Au maintien de l'offre relative aux analyses bactériologiques et physico-chimiques dans le domaine de l'eau,
- La coopération de l'ensemble des secteurs (laboratoires médicaux, industriels, de recherche...) pour mutualiser la maintenant des matériels.

**Guadeloupe – Office de l'eau :**



L'Office de l'Eau Guadeloupe a accompagné en 2023 et 2024 le SMGEAG dans sa volonté de renforcer sa production d'eau potable par l'exploitation de gisements d'eau souterraine en Basse-Terre (6 communes).

➤ **Eau potable Action 1 - Recherche de nouvelles ressources sur l'île de la Basse-Terre (Guadeloupe)**

Cette perspective stratégique résulte de la nécessité de :

- Pallier la fermeture de certains captages en raison de leur mise en demeure par l'ARS (teneurs en pesticides organochlorés > aux normes) ;
- Remplacer les captages en rivière soumis à un aléa « mouvement de terrain » fort et régulièrement impactés lors d'événements pluvieux majeurs ;
- Diversifier les ressources en eau les plus impactées en cas d'épisodes de sécheresse.

Constitution groupe de travail : SMGEAG, Office de l'Eau Guadeloupe, BRGM, DEAL, ARS, Région Guadeloupe, PCH Conseils

**Descriptif du projet** : Définir des zones d'implantation pour des forages de reconnaissance, voués à devenir des forages d'exploitation → 11 zones hydrogéologiques d'intérêt recensés

- Évaluation du potentiel et la qualité des eaux souterraines → en cours
- Définition des modalités techniques et réglementaires de leur exploitation
- Mise en place un dispositif de suivi et de contrôle

**Hiérarchisation des zones d'intérêts selon des critères « environnementaux »**

1. Recharge météorique (pluie efficace de 2009)
2. Perméabilité du sous-sol (fracturation, type de formation, K si existant)
3. Risques naturels prévisibles (aléas MVT et inondation)
4. Minéralisation (hydrothermalisme)
5. Risque phytosanitaire (contamination historique CLD)
6. Risque de salinisation de la ressource
7. Pression urbaine
8. Pression industrielle
9. Pression agricole

**Hiérarchisation des zones d'intérêts selon des critères « techniques » pertinents**

1. Zones de carence en eau (coupure fréquente, tarissement ressource, turbidité)
2. Contraintes socio-économiques (gros consommateurs, usages de l'eau)
3. Proximité des infrastructures d'AEP
4. Possibilité de maîtrise du foncier (terrain privé / public, acquisition foncière pour la mise en place des futurs périmètres de protection)
5. Accessibilité des sites de forage (réalisation des travaux, accès aux agents d'exploitation)



L'Office de l'Eau Guadeloupe a mis à disposition du syndicat l'expertise de son hydrogéologue agréé pour les campagnes d'investigation de terrain.

La mobilisation de nouvelles ressources en eau doit permettre d'assurer la satisfaction quantitative et qualitative des usagers tout en limitant la pression sur les eaux de surface indispensables à la survie des organismes aquatiques qui en dépendent.

La mobilisation de nouvelles ressources souterraines doit s'opérer à volume et pression constante pour les milieux aquatiques en remplacement des ressources superficielles dégradées ou vulnérables.

➤ **Eau potable Action 2 – Réflexion sur la création d'une unité de production de charbon actif en Guadeloupe**

**Office de l'Eau Guadeloupe** → Réflexion sur la mise en place d'un stock stratégique de charbon actif pour pallier aux problèmes d'approvisionnement (site de stockage)

**Université des Antilles** → travaux et recherche sur le Biochar et le charbon actif à partir des sargasses

**Région Guadeloupe** → lancement d'une étude de faisabilité d'une unité de production de charbon actif (biomasse, coco, bambou)

**Initiatives privées**

➤ **Eaux de baignade - Action 1 – Révision des profils de baignade**

**En partenariat avec l'ARS Guadeloupe, l'Office de l'Eau Guadeloupe relance la démarche relative à l'élaboration des profils de baignade.**

Afin d'assurer la bonne qualité des eaux des sites de baignade ainsi que la sécurité des usagers, la réglementation impose de connaître les éventuelles sources de pollution entourant ces sites.

Le profil de baignade permet d'identifier les sources de pollutions susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs. Son élaboration permet à terme de définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion visant à assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer les sources de pollution.

**En 2023, 29 baignades sur l'ensemble du territoire disposaient d'un profil à jour, 53 profils devraient être révisés et 43 profils sont à effectuer.**

- Réunions d'information en juin 2024 + courrier
- Financement à hauteur de 50% (commune du Gosier, commune du Lamentin)
- Rencontre avec le SPIS (appel à projets ODEG ou action concertée ODEG/SPIS/ARS)

➤ **Eaux de baignade - Action 2 – Réhabilitation des stations d'épuration**



## Réhabilitation et mise aux normes des stations d'épuration de plus de 2000 EH

- Action forte de l'Office de l'Eau Guadeloupe avec un cofinancement à hauteur de 80% pour la réhabilitation de trois stations d'épuration (PETIT BOURG, GOYAVE, BAILLIF) anciennement sous contentieux et participation à hauteur 16M€ sur les 34 M€ identifiés dans la PPI 2024/2027 du SMGEAG
- Mobilisation des fonds Européen (FEDER), ETAT, OFB, Office de l'Eau pour la PPI 2024/2027 du SMGEAG et travaux et études en cours (STEP, Réseaux de collecte EU)

## Réhabilitation des mini-stations d'épuration privées entre 20 et 1000 EH (lotisseurs privés, copropriétaires, bailleurs sociaux)

- Un seul opérateur technique et financier : Office de l'Eau Guadeloupe
- Lancement d'appels à projets depuis 2019 : 20 STEP réhabilitées, 8 en cours de réception, 7 à venir

### ➤ Eaux superficielles et souterraines – Action de collecte des déchets d'agrofourniture

Depuis 2015 l'Office de l'Eau Guadeloupe accompagne la mise en place des collectes des déchets de l'agrofourniture : Emballages vides de Produits Phytosanitaires (EVPP), Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF), Produits Chimiques Non Identifiés (PCNI) et Produit phytopharmaceutique non utilisable (PPNU).

Grâce à l'accompagnement financier de l'Office de l'Eau, un éco-organisme, AGRIVALOR Guadeloupe, a été créé en 2017 afin d'assurer la gestion opérationnelle et financière du dispositif de collecte, transport et traitement des déchets de l'agrofourniture afin de permettre la mise en place d'une filière pérenne de gestion des intrants agricoles en fin de vie en Guadeloupe (comme c'est le cas en métropole (ADIVALOR)).

- Financement des collectes annuelles (OFB, ODE Guadeloupe)
- Campagne de communication/sensibilisation (agriculteurs)
- Collecte ponctuelle PPNU particuliers

Chaque participant a pu intervenir pendant les présentations effectuées par les intervenants afin de partager son expérience, venant ainsi enrichir les discussions. A l'issue de celles-ci, la conclusion suivante a pu être présenté en séance plénière.

### Conclusions :

La réponse à l'amélioration de la qualité sanitaire de l'eau dans les OM passe par deux grands volets :

1. Le volet réglementaire en mettant en œuvre les dispositifs réglementaires du contrôle sanitaire des eaux, aux autorisations d'exploitation de ressource, les



périmètres de protection, les PGSSE et les diagnostics territoriaux d'accès à l'eau. Il existe également des dispositifs réglementaires s'appliquant à l'assainissement collectif et non collectif.

L'idée est d'abord de mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositifs pour améliorer la qualité sanitaire des eaux qu'elle soit potable ou rejetée dans le milieu après usage.

2. Cependant, l'aspect réglementaire n'est pas suffisant pour régler l'ensemble des problématiques rencontrées, il est ainsi important que soient encouragées les innovations.

Il est important de replacer l'usager au cœur de ces innovations en réussissant par la mobilisation sociale à aller chercher les solutions qui viennent de la population en se servant de leurs habitudes. L'implication de la population sur la question de l'accès à une eau de qualité même dans les situations où il n'est pas possible d'apporter de l'eau potable permettrait d'impulser une nouvelle dynamique sur ces questions tout en garantissant une eau qui soit le meilleur possible pour ces populations (en complétant cet apport par les recommandations d'usage appropriées). Sur ce volet, il est nécessaire de trouver des dispositifs financiers.



## Le Forum des partenaires

Le forum des partenaires a été l'occasion d'échanger sur les offres de service du plan eau DOM de l'Etat local et de ses partenaires.

Des stands ont été organisés par les structures suivantes :

- Office français de la biodiversité (OFB)
- Agence française de développement (AFD)
- Banque des Territoires (CDC)
- Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de la Martinique (DEAL 972)
- Office de l'eau de la Martinique (ODE 972)
- Collectivité territoriale de Martinique (CTM)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Préfecture de la Martinique (Pref. 972)

Chaque institution a présenté ses différentes offres de services dans le cadre du plan eau DOM, qu'il s'agisse de prêts bonifiés (AFD et CDC), de financement de projets (OFB, Etat, Office de l'eau), de gestion des fonds FEDER (CTM) ou d'offre de formation (AFD).







## Le retour des territoires

### La Guadeloupe

#### Communauté de Communes de Marie-Galante



« dlo péyi Marie-Galante » est une marque déposée par la CCMG. L'objectif est d'inciter les Marie-Galantais à consommer l'eau du robinet et réduire ainsi le volume des déchets plastiques produit par la consommation d'eau en bouteille. (Intervention JC MAES et projection d'un film de 1 mn et 13 ')

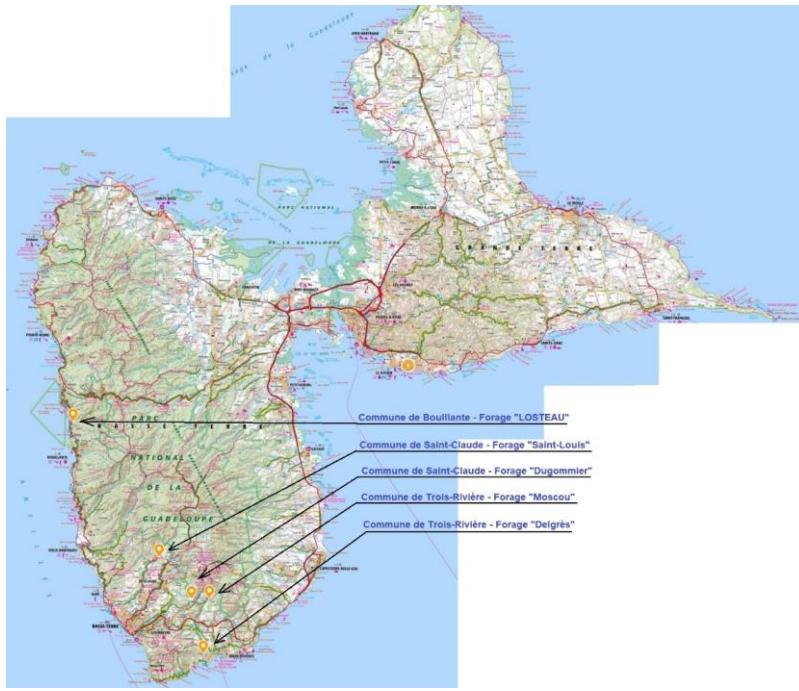
Dans un premier temps des fontaines à eau sont placées dans les sites scolaires, des gourdes sont distribuées aux scolaires. Dans un deuxième temps les administrations seront ciblées.

L'eau de Marie-Galante vient de son sous-sol, elle est exempte de polluants chimiques (pas de chloracétone, pas de produit phytosanitaire) et ne nécessite pas de traitements lourds pour être rendue potable.

### Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe

80% de la ressource en eau utilisée en Guadeloupe pour produire de l'eau potable est d'origine surfacique par des captages en rivières. Cette situation génère des fragilités et difficultés d'exploitation. En effet, la ressource est moins disponible en période sèche car les cours d'eau sont à l'étiage. Lors des phénomènes pluvieux intenses l'eau prélevée est chargée. Les unités de production d'eau potable ne sont pas dimensionnées pour traiter ce type d'eau. Le résultat est qu'il y a moins d'eau potable disponible dans le réseau. Il faut aussi noter que les prises d'eau en rivières sont vulnérables et subissent souvent des dégâts lors des pluies intenses. Le massif montagneux de la Basse-Terre serait propice à des forages, la ressource serait abondante et insensible aux aléas climatiques.

Le SMGEAG lance des forages de prospection sur 5 sites de la Basse-Terre ce qui permettra de caractériser la ressource et *in fine* avoir une ressource alternative mobilisable quand la ressource surfacique est moins disponible.



## Saint-Martin

### Contexte :

- La production de l'eau est un enjeu stratégique : 2,5 millions de m<sup>3</sup>/an ;
- L'eau potable consommée est produite exclusivement à partir d'eau de mer désalinisée (90% de la consommation, 10% privée). Ce qui explique en partie le prix élevé de l'eau (>9 €/m<sup>3</sup>) ;
- La capacité de production de l'usine de production d'eau potable (UPEP) est limitée, 9 000m<sup>3</sup>/jour(nominal) en 2024 pour 32 000 hab (37 000 avant Irma). Capacité réelle 7 000m<sup>3</sup>/j. Conso en 2024 5300m<sup>3</sup>/j ;
- La 1ère usine a été construite en 1980 avec une technique de thermo-compression ;
- L'usine actuelle par osmose inverse date de 2006, est moins coûteuse, mais reste très énergivore ;
- Le réseau de distribution dégradé mais en amélioration (rendement de 70 % en 2024 contre 63% en 2020) ;
- L'UPEP vétuste et fragile, ce qui provoque de nombreux arrêts, de tours d'eau, dans le contexte d'une consommation en augmentation.

### Le projet global

#### A court terme

- La sécurisation de l'usine actuelle le temps de construire l'extension de capacité ➔ donner 4/5 années de vie supplémentaires à l'UPEP actuelle
- Pour l'extension de l'usine :
  - Nouveau process de traitement permettant de mieux protéger le cœur de l'usine (Osmose inverse)



- Consommation électrique moindre (récupérateur d'énergie nouvelle génération) : Actuelle : 3,4 kW/m<sup>3</sup>, Future : 2,4kW/m<sup>3</sup> soit -29% de consommation électrique par m<sup>3</sup> produit.
- Réhabilitation du réseau de distribution partie urgente

A moyen long terme : poursuite de la modernisation du réseau pour limiter les fuites au maximum, mise en place de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées et réalisation d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) pour un usage durable de la ressource en eau.

### L'actuelle et future UPEP



### La Martinique

La DEAL, l'ODE et la collectivité CAP NORD MARTINIQUE ont présenté à trois voix la plate-forme en ligne de saisine des financeurs du plan eau Martinique.

Une démonstration en temps réel a été faite de la saisie d'un dossier de demande de financement d'un projet par la collectivité qui sollicite une demande de financement, de l'instruction préalable de cette demande par l'Office de l'eau avant l'examen par le comité des financeurs puis de la proposition de participation de chaque financeur avant l'établissement du plan de financement proposé à la collectivité au nom du comité des financeurs.

Cette démonstration a permis de démontrer la facilité d'utilisation de l'outil développé par l'ODE Martinique et son intérêt pour le suivi des financements du plan Eau DOM.

Cette plate-forme comporte également une partie publique qui permet de communiquer sur les projets financés.



<https://www.plan-eaumartinique.fr/>



### **La Guyane**

Le Plan Eau DOM s'est appliqué tardivement en Guyane par la signature des 1ers contrats de progrès en 2019 puis en 2020. S'en est suivi d'une structuration tardive pour la mise en œuvre du plan d'actions tout début 2024.

Cette année phare a permis :

- De construire le réseau d'ingénierie de Guyane par la signature de 3 conventions de renforcement en ingénierie,
- De communiquer l'existence de ce réseau auprès des collectivités locales (plaquette),
- D'élaborer une note d'organisation du Plan Eau DOM, expliquant l'articulation entre les différentes instances décisionnelles et politiques et leurs rôles (comité technique, comité des finances, comité de suivi des contrats de progrès, conférence régionale des acteurs de l'eau),
- De créer en parallèle des conventions de délégation partielle de compétences « eau & assainissement » en vue du transfert de compétences.

La mise en place de ce nouveau fonctionnement a permis en 2024 l'analyse de 39 opérations sur l'ensemble du territoire :

- 24 opérations en eau potable ;
- 15 opérations en eaux usées.

Parmi ces opérations, 26 ont reçu un avis favorable au sein du comité technique et ont pu être financées par la suite.



## **La Réunion**

Lors de la CRAE de 2023, une des élus en charge de l'eau a exprimé manquer d'éléments de compréhension pour prendre les décisions afférentes à la thématique et demande à être formée.

Fort de ce constat, l'équipe PEDOM décide de s'inspirer d'expériences concluantes telle que les « Classe d'Eau » (Agence de l'eau Seine Normandie) pour organiser une journée d'appropriation des principaux enjeux lié à l'eau.

Compte tenu des contraintes de chacun, un format demi-journée a été retenu, dans un endroit convivial avec une matinée de travail prolongée par un repas.

L'invitation officielle par le Préfet a permis de réunir l'ensemble des EPCI, autorité organisatrice de l'eau ainsi que des représentants de la Région et le département. Après une présentation du PEDOM et de la gestion de l'eau (petit et grand cycle de l'eau / compétence des EPCI), chaque binôme Elu en charge de l'eau / Directeur de l'eau a ainsi travailler de concert sur les thématiques à l'ordre du jour.

A l'issue de deux réunions de travail mobilisant l'ATMOA de l'AFD, l'Office de l'eau et l'Agence régionale de santé, le programme est construit autour de deux grands enjeux : la qualité et la quantité de la ressource en eau, suivi de temps d'échanges

### **ORDRE DU JOUR DU SEMINAIRE DES ELUS - 10/10/2023**

#### **1. ENJEUX DE QUALITE DE L'EAU**

- Qualité de l'eau du robinet : Nitrates et pesticides (ARS)
- Pollution des eaux souterraines : prendre le problème à la source - Protection des captages (ESPELIA)
- Gérer nos eaux usées pour préserver nos milieux aquatiques – Gérer l'ANC (ESPELIA)

Temps d'échange

#### **2. ENJEUX DE QUANTITE**

- Plus globalement, comprendre les grands équilibres (ODE) Rendement, fuites, vol d'eau
- Enjeux de quantité : un retour d'expérience (intervention par un élus)
- Enjeux de quantité : les solutions qui s'offrent à nous ne sont pas infinies (ODE) Récupération d'eau de pluie, REUSE, et désalinisation d'eau de mer
- Ingénierie de programmation (Espelia + DEAL) Subventions : Qui finance quoi ? - Le principe « l'eau paie l'eau » - les enjeux liés au tarif de l'eau

Temps d'échange et conclusions du séminaire : gouvernance et rôle des élus

**La dynamique en tandem Elu-technicien a permis une meilleure compréhension des enjeux par les élus et de riches échanges entre collectivités dans le cadre du PEDOM.**



## **Mayotte**

Les besoins en eau de Mayotte nécessitent d'exploiter toutes les ressources, en particulier la ressource souterraine où l'on peut en trouver de nouvelles, contrairement aux ressources de surface exploitées au maximum, dans l'attente de la 3<sup>e</sup> retenue.

Par ailleurs, la sécheresse de 2023 a imposé une accélération de la recherche d'eau souterraine qui se traduit par la mise en œuvre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> campagnes de recherche.

La 6<sup>e</sup> campagne s'est plutôt couronnée de succès avec 8 forages réalisés dont six productifs pour une production cumulée de 3900 m<sup>3</sup>/j, donc au-delà de l'objectif de 3500 m<sup>3</sup>/j.



## Clôture

Discours de clôture de M. le préfet de Martinique M. Bouvier



Remerciements :

- A M. Saliber
- A Mme de Lavergne
- À l'ensemble des participants à ces Assises que nous avons eu le plaisir et l'honneur d'accueillir en Martinique pour une première rencontre de ce type en territoire ultramarin
- De manière générale à l'ensemble des acteurs impliqués localement dans la mise en œuvre du plan Eau DOM et dans la gestion de l'eau et de l'assainissement qui sont compétences clés des collectivités et qui imposent de relever des défis quotidiens pour le bon fonctionnement des installations (des centaines de stations d'épuration et de réservoirs d'eau potable, des milliers de km de réseaux) et, dans le contexte du changement climatique déjà très prégnant, d'avoir la capacité de se projeter vers l'avenir pour s'adapter, anticiper les crises et planifier les investissements nécessaires.

Le premier sujet de préoccupation est bien sûr l'accès à l'eau potable en toutes circonstances, qui est un droit universel reconnu.

On le voit sur nos territoires, les périodes de sécheresse sont de plus en plus sévères et s'allongent, aux Antilles bien sûr mais aussi à l'Ouest de la Guyane qui vit actuellement une sécheresse intense, à Mayotte qui a connu l'an dernier une crise majeure, ces épisodes mettent en difficulté les gestionnaires des services d'eau potable.

La Martinique dépend à plus 90 % du débit des cours d'eau pour son alimentation en eau potable et les coupures d'eau sont récurrentes en période de carême. Cette année, au plus fort de la crise, 1 habitant sur 5 a subi des coupures d'eau non prévues, des patients ont été privés de soins vitaux, de dialyse notamment, des écoliers, collégiens, lycées ont été privés de cours, certains quartiers ont été privés d'eau pendant plusieurs jours d'affilée. Ces situations ne sont évidemment pas acceptables mais les réponses à apporter peuvent être complexes.

- Cela nécessite un travail collectif pour s'engager durablement vers la sobriété dans les usages de l'eau,
- Cela impose de la solidarité pour le partage de la ressource,
- De l'anticipation pour la gestion des crises et
- De la planification dans la durée pour améliorer les rendements des réseaux de distribution et rechercher d'autres sources d'alimentation adaptées à chaque usage que ce soit les eaux souterraines encore trop peu exploitées ou les eaux



dites non conventionnelles dans l'industrie par exemple ou encore la réutilisation des eaux traitées des stations d'épuration pour l'agriculture.

L'autre aspect qui nous préoccupe évidemment est l'état de nos milieux aquatiques que ce soit les cours d'eau, les mangroves ou les eaux côtières et leurs récifs coralliens.

Lors du dernier état des lieux du Schéma directeur d'aménagement et des Eaux mené en Martinique en 2019 moins de 40 % des cours d'eau et seulement 25 % des masses d'eau côtières étaient considérées en bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau, sans même tenir compte de la pollution historique au chlordécone. Le nouvel état des lieux actuellement en cours de réalisation nous montre que la situation se dégrade encore.

Nous savons qu'une des pressions majeures sur ces cours d'eau est l'assainissement qu'il soit collectif ou non collectif.

Grâce aux travaux engagés sur 4 stations d'épuration en Martinique, dont la station d'épuration de Pontaléry au Robert que vous pourrez visiter demain, nous espérons sortir prochainement du contentieux engagé avec l'Union européenne, et je m'en félicite, mais la situation de l'assainissement reste encore dégradée et de prochains contentieux sont prévisibles.

Il semble nécessaire aujourd'hui de s'appuyer pleinement sur le plan Eau DOM pour effectuer ce travail de collaboration et saisir toutes les opportunités qu'il propose à la fois en termes d'accompagnement financier et aussi d'accompagnement technique.

La Martinique a été un des premiers territoires engagés dans la réalisation des contrats de progrès avec un premier contrat signé dès 2018 et le dernier en 2020 et nous devons donc déjà préparer les contrats de seconde génération.

Le bilan des premiers contrats de progrès est disons-le clairement très mitigé. Des retards dans la mise en œuvre des différentes actions ont été pris suite à la prise en main progressive des compétences eau et assainissement par les EPCI et aggravés par la crise du COVID et celle ayant suivi le début de la guerre en Ukraine. Les objectifs attendus en termes de réorganisation des services, d'équilibrage financier des services, de réalisation des travaux et de vision programmatique des investissements n'ont pas été atteints.

Le maintien de l'équilibre financier des services d'eau et d'assainissement, dès maintenant et dans les années à venir, constitue un véritable défi dans un contexte de baisse chronique de la population en Martinique qui a perdu 10 % de sa population en 10 ans, de précarité importante avec un taux de pauvreté de 27 % de la population et du besoin d'investissements pour répondre aux besoins du territoire aujourd'hui estimé à près de 200 M€ par les collectivités.

L'appui financier apporté par le plan Eau DOM et par ses différents financeurs que sont l'État, notamment via la préfecture, le MOM, l'OFB mais aussi l'Europe, l'ODE et



la CTM est donc essentiel. Rappelons que ce sont environ 100 M€ qui ont été accordés en subventions en Martinique depuis sa mise en place en 2016, grâce à tous les financeurs réunis au sein du comité des financeurs, piloté par l'ODE, qui permet un travail collaboratif efficace que je tiens à souligner. Le plan Eau DOM offre aussi un appui technique aux collectivités, via l'AFD et Expertise France et des possibilités de prêts long terme par la Banque des territoires.

**Pour autant, chaque année des millions d'euros crédits de l'État, de l'OFB notamment restent à consommer et d'autres sont définitivement perdus pour des problèmes de gestion administratives des conventions.**

**Les collectivités doivent s'engager à faire mieux en termes de gestion et à rendre compte auprès de la population des travaux réalisés et des crédits consommés.**

**Il faut également mieux planifier et donner de la visibilité aux entreprises locales pour qu'elles puissent répondre à la demande. Ce travail nous l'avons engagé avec les entreprises locales du BTP et nous le poursuivrons l'année prochaine.**

**Cette planification doit passer par l'établissement de programmes pluriannuels d'investissements crédibles, établis sur la base de schéma directeurs à jour, pour apporter également de la visibilité aux financeurs pour une meilleure gestion des fonds publics disponibles.**

Nous devons aussi nous saisir de ces défis majeurs pour créer des **opportunités** :

- En premier lieu l'opportunité de développer des métiers techniques et porteurs de sens pour nos jeunes pour les inciter à rester sur le territoire. Des opportunités existent à tous les niveaux de formation et des programmes sont en cours avec les professionnels du BTP et la DEETS pour accompagner la reconversion de techniciens qualifiés dans le domaine de la fibre optique, maintenant bien déployée en Martinique, vers le secteur des réseaux d'eau et d'assainissement. Pour les niveaux universitaires, grâce à la convention nationale passée avec l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, nous avons engagé un travail avec nos collègues de la Guadeloupe pour déployer une offre de formation de niveau bac +5 à l'Université des Antilles à l'instar ce qui a été fait à la Réunion ;
- Ensuite l'opportunité d'accompagner les plus fragiles, dans le cadre d'autres actions globales engagées de lutte contre la vie chère, avec le déploiement réel de politiques sociales de l'eau adaptées aux spécificités de chaque communauté d'agglomération et qui devront figurer dans les futurs de contrats de progrès ;
- Enfin l'opportunité de plus de cohésion en associant davantage la société civile à cette planification car elle est de plus en plus demandeuse d'être acteur de la décision et pas simple spectateur.



Conclusion : le souhait que ces travaux de ces deux jours de séminaire

- Servent de feuille de route à la poursuite et au renforcement de l'accompagnement du plan Eau DOM au niveau national ;
- Permettent de renforcer encore le travail collaboratif mené avec tous les partenaires du plan Eau DOM sur notre territoire ;
- Servent aussi de point de départ pour des échanges nourris et plus fréquents entre tous les représentants des différents territoires présents ici aujourd'hui.



## Annexe : Photos des visites





**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature**  
Direction de l'eau et de la biodiversité  
Coordination du Plan Eau DOM et de la biodiversité outremer  
Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex  
Contact : [contact.pedom@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.pedom@developpement-durable.gouv.fr)



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*